

# PORTER A CONNAISSANCE

du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

## BAIE DU COTENTIN

RAPPORT ECRIT

Septembre 2018



Parc  
naturel  
régional  
des Marais du  
Cotentin et du Bessin

## TABLE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

**AB** : Agriculture Biologique

**AOC** : Appellation d'Origine Contrôlée

**CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

**EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale

**FREDON** : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

**FTP** : File Transfer Protocol (protocole de transfert de fichiers)

**Kteq CO2** : Kilotonnes en équivalent CO2

**MAEt** : Mesures Agro-Environnementales territorialisées

**MAEc** : Mesures Agro-Environnementales et climatiques

**PGB** : Plan de Gestion du Bocage

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PnrMCB** : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

**RIS** : Relais Informations Service

**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SIAEP** : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

**SIG** : Système d'Information Géographique

**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>2</b>
Contenu .....	2
Utilisation .....	2
Mode d'emploi des fiches .....	3
<b>LE PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN</b> .....	<b>4</b>
Qu'est ce qu'un Parc ? .....	4
Le PnrMCB .....	4
<b>LA CHARTE 2010-2022 DU PARC</b> .....	<b>6</b>
Qu'est ce que la Charte d'un Parc ? .....	6
La Charte du PnrMCB .....	6
La Charte du Parc et les documents d'urbanisme .....	6
<b>ORIENTATION 1</b> .....	<b>8</b>
<b>ORIENTATION 2</b> .....	<b>10</b>
<b>ORIENTATION 3</b> .....	<b>12</b>
<b>ORIENTATION 4</b> .....	<b>14</b>
<b>ORIENTATION 5</b> .....	<b>16</b>
<b>ORIENTATIONS 6 ET 7</b> .....	<b>18</b>
<b>ORIENTATIONS 8 ET 9</b> .....	<b>20</b>
<b>PLAN DE PARC</b> .....	<b>22</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>25</b>
Glossaire.....	26
Bibliographie.....	27
Documents disponibles sur le serveur FTP.....	28
Données SIG disponibles sur le serveur FTP .....	29

## INTRODUCTION

Le présent « Porter à Connaissance du Parc » comprend les informations, dont le Parc dispose, et jugées utiles pour l'élaboration de votre document d'urbanisme.

Il a pour principal objectif **de contribuer à la préparation du projet et de faciliter la mise en œuvre de la Charte** dans les documents d'urbanisme (Mesure 19 de la Charte du Parc).

Le Parc réalise ce « Porter à Connaissance du Parc » dans le cadre de sa mission d'accompagnement des collectivités pour l'élaboration de leur document d'urbanisme et de son rôle de Personne Publique Associée.

## Contenu

Le « Porter à Connaissance du Parc » comporte un rapport écrit et un accès FTP.

### Rapport écrit

Le rapport écrit se divise deux parties :

- Le Parc et la Charte du Parc : Informations générales sur le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, et la Charte 2010-2022 du Parc.
- Les orientations de la Charte : Pour chacune des orientations de la Charte concernant l'urbanisme, une fiche ainsi qu'une carte sont fournies. Le mode d'emploi des fiches est présenté à la page suivante. Les cartes accompagnant les fiches sont des cartes de synthèses qui ont pour principal objectif d'illustrer le contenu des fiches. Elles ne représentent en aucun cas l'exhaustivité des connaissances du Parc dans les thématiques concernées.

Les mots suivis d'un astérisque \* sont définis dans le glossaire.

### Accès FTP

Le Parc met à disposition, de la communauté de communes et du bureau d'études chargé de la réalisation du document d'urbanisme, un certain nombre d'études, de documents et de données sur le serveur FTP du Parc.

## Utilisation

Les informations contenues dans le rapport écrit et sur le serveur FTP du Parc ont vocation à nourrir le projet des collectivités. Elles pourront donc être reprises, sous réserve d'en citer la source, dans les différentes pièces du document d'urbanisme.

Toutes les cartes réalisées par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin sont soumises à des droits d'utilisation particuliers. Toute publication ou reproduction de ces cartes doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du Parc.

### **Pour toutes questions ou contact :**

RIMBERT Joëlle

02 33 71 62 40

[jrimbert@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:jrimbert@parc-cotentin-bessin.fr)

## Mode d'emploi des fiches

**Informations dont dispose le Parc sur le territoire.** Ces informations, non-exhaustives, doivent permettre d'alimenter les réflexions, d'attirer l'attention sur des points nécessitant une vigilance particulière, et de souligner les enjeux spécifiques liés aux principes de la Charte.

Elles pourront être reprises en totalité ou partiellement dans le rapport de présentation mais n'ont pas vocation à se substituer à l'analyse du territoire.

**Liste des principales études (études techniques, rapport de stage...) et publications (techniques, touristiques...) dont le Parc dispose.**

Les études sont soit disponibles sur le serveur FTP du Parc (liste fournie en annexe), soient consultables au siège administratif du Parc. Les publications sont quant à elles téléchargeables sur le site internet du Parc dans la rubrique Téléchargements.

Pour obtenir les références complètes des études et publications citées, veuillez contacter le Parc.

**Liste des principales actions (missions assurées par le Parc, projets pilotés par le Parc...) et politiques (politiques d'aides et/ou d'accompagnement) actuellement menées par le Parc.**

Ces actions et politiques sont conduites grâce aux soutiens et aux contributions de nombreux partenaires.

Pour obtenir, les descriptions détaillées des actions et politiques citées, veuillez contacter le Parc.

**Liste des principes concrets du rapport de Charte et du Plan de Parc qui orientent de manière significative l'urbanisation et qui doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme.**

Pour connaître les paragraphes de la Charte concernés par les principes à prendre en compte, il faut se reporter aux références indiquées entre parenthèses.

**ORIENTATION 1 : CONFORTER LA BIODIVERSITÉ EN PRENANT EN COMPTE LES DIFFÉRENTS USAGES**

**PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE**

- Préserver et améliorer en bon état de conservation le patrimoine sur les sites Natura 2000 et les Zones d'Intérêt Écologique Majeur (Maraux 1, 2 et 19, Plan de Parc)
- Prendre en compte la nature ordinaire (jalons, murs, verges, charnières...) et les espèces emblématiques (chasse-souris, cigognes...) (Maraux 7 et 8)
- Réguler la pollution agricole aux herbicides (Maraux 9 15 et 19, Plan de Parc)

**INFORMATIONS**

Le territoire de la communauté de communes est concerné par deux sites Natura 2000 et quatre Zones d'Intérêt Écologique Majeur :

- Site Natura 2000 « Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Vays » (Directive Habitats)
- Site Natura 2000 « Basses vallées du Cotentin et Baie des Vays » (Directive Oiseaux)
- Zones d'Intérêt Écologique Majeur : « Littoral de la côte Est », « Basses vallées de la Doune » et « Baie des Vays - dont la Réserve naturelle régionale du Domaine de Bouguillon »

Ces espaces, qui couvrent une partie importante de la communauté de communes, représentent un capital de biodiversité exceptionnel pour le territoire.

La nature ordinaire est présente sous différentes formes sur le territoire. Le bocage, avec ses composantes haies, talus, mares, charnières..., en est l'élément le plus marquant. Le territoire de la communauté de communes comporte deux types de bocage : le bocage associé du Plain (ancien bocage à Omes) et le bocage vallonné du secteur de Picardville. Il est à noter que la densité de bocage de marais sur le territoire est particulièrement marquée.

Parmi les espèces emblématiques présentes sur le territoire, il peut être cité les chauves-souris (dans de nombreux bâtiments), la cigogne la pourmou de marais, le cloporte chavotte (dans plusieurs bâtiments de secteurs potiers) ainsi que le pigeon voyageur (dans la Baie des Vays).

Identifier et maintenir les continuités écologiques est devenu un principe majeur pour le management de la biodiversité. À l'échelle de la communauté de communes, les principales démarches à intégrer dans les réflexions sur les continuités écologiques sont le bocage (haies, prairies), les milieux humides (mares, marais, prairies auvers humides du bocage), les cours d'eau, les milieux d'aires et les milieux potiers. Les zones trames écologiques du bocage et des milieux humides seraient être les plus sensibles à l'urbanisation.

**ÉTUDES ET PUBLICATIONS**

**Études :**

- Documents d'objectif des sites Natura 2000
- Dix lignes Haies et Ombre - Marais de Cotentin et du Bessin - Baie des Vays - (2010)
- Approche intercommunale de la Trame verte et bleue de la communauté de communes de Sainte-Mère-Église (2012)
- Délimitation d'une stratégie de conservation dans réserve de marais à l'échelle communale - Exemples de Réserve de Marais de Saint-Martin du Mont (2010)

**Publications :**

- Collection CONNAISSANCE du Parc : « Natura 2000, Un patrimoine d'intérêt commun » (2010), « Migrations » (2011), « Le pigeon voyageur » (2012)
- Collection CONSEIL du Parc : « Accueillir des chasse-souris » (2011), « Accueillir la cigogne chavotte » (2011)
- Flore et végétation des marais (2007)
- Les oiseaux nicheurs des prairies humides (2007)

**ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC**

- Pour le compte de l'Etat, le Parc est opérateur des documents d'objectif des sites Natura 2000 - Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Vays (Directives Habitats et Oiseaux).
- Le Parc met en place, avec les agriculteurs du territoire, des Missions Agro-Environnementales Intercommunales (MAEI) sur les sites Natura 2000 des Marais du Cotentin et du Bessin.
- Le Parc anime une politique « Marais communaux » qui soutient les communes présidents des surfaces de marais gérées en collectif.

**DONNÉES SIG**

- Zones d'Intérêt Écologique Majeur
- Nids de cigognes
- Colonies de chasse-souris
- Mares
- Haies
- Continuités écologiques
- Occupation du sol

Porteur à Connaissance du Parc 9 PNRMCB/Décembre 2012

**Liste des principales données SIG dont dispose le Parc.** Elles sont disponibles sur le serveur FTP du Parc.

Le descriptif sommaire de chacune de ces données est fourni en annexe.

## LE PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

### Qu'est ce qu'un Parc ?

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

Un Parc naturel régional a pour missions :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
- L'aménagement du territoire
- Le développement économique et social
- L'accueil, l'éducation et l'information
- L'expérimentation

**Pour en savoir + :** [www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

### Le PnrMCB

Situé en Basse-Normandie sur les départements de la Manche et du Calvados, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (PnrMCB) couvre 150 communes sur une surface de 146 650 hectares, représentant une population de 74 000 habitants (RGP2006).

Le PnrMCB constitue un territoire exceptionnel à plusieurs titres :

- Une zone humide reconnue mondialement pour sa biodiversité\* (27 350 ha de marais),
- Une importante ressource en eau potable d'intérêt régional,
- Un paysage de marais et de bocage particulièrement préservé,
- Une diversité patrimoniale et culturelle,
- Une histoire marquée par la seconde guerre mondiale.

Le territoire du Parc se décline selon cinq grandes unités écologiques et paysagères :

- Les marais ou « bas-pays » et leurs franges
- Le bocage ou le « haut pays »
- Les monts
- Le littoral (côtes est et ouest)
- Les landes

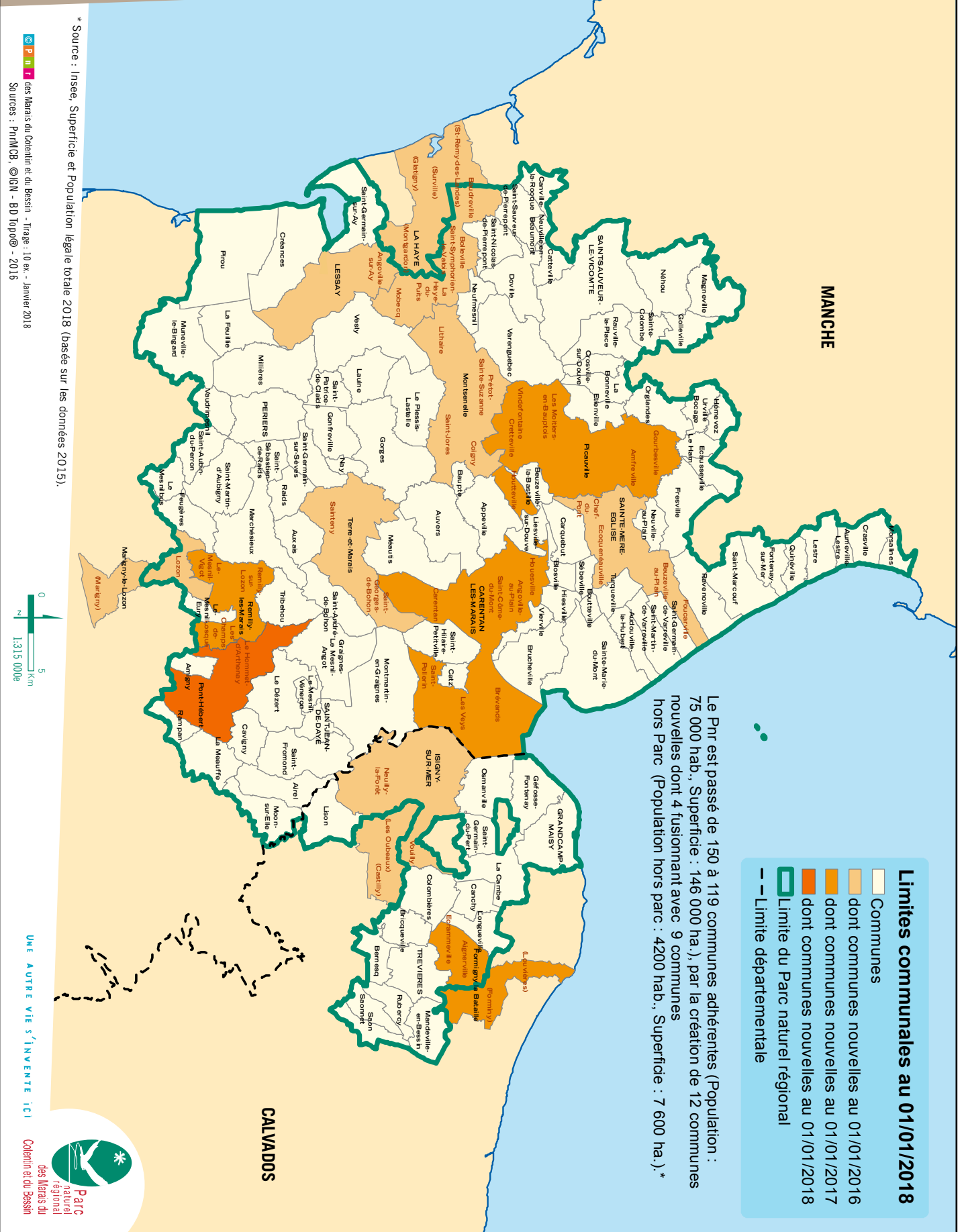
Le PnrMCB a été créé le 14 mai 1991. Son classement a été renouvelé par décret ministériel le 17 février 2010.

Le PnrMCB fonctionne comme un établissement public sous la forme d'un syndicat mixte. Il associe différents échelons de collectivités : Communes, Conseils généraux, Conseil régional.... Les membres du comité syndical décident des grandes orientations du Parc sur proposition des commissions de travail. Le bureau gère au quotidien la mise en œuvre des actions du Parc. Une équipe pluridisciplinaire impulse et met en œuvre les actions de la charte sur le terrain.

**Pour en savoir + :** [www.parc-cotentin-bessin.fr](http://www.parc-cotentin-bessin.fr)

# Communes nouvelles

Situation dans le Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin au 01/01/2018



\* Source : Insee, Superficie et Population légale totale 2018 (basée sur les données 2015).

© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin - Tirage : 10 ex - Janvier 2018  
Sources : PnrMCR, ©IGN - BD Topo® - 2016

## LA CHARTE 2010-2022 DU PARC

### Qu'est ce que la Charte d'un Parc ?

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour douze ans maximum. Elle engage les collectivités du territoire (communes, EPCI, conseils généraux...) qui l'ont adoptée, ainsi que l'État qui l'approuve par décret.

La Charte d'un Parc comporte :

- Un rapport qui présente le projet du territoire,
- Un plan de Parc qui spatialise les orientations du projet,
- Des annexes qui comprennent notamment les statuts du syndicat mixte du Parc et l'emblème du Parc.

**Pour en savoir + :** [www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

### La Charte du PnrMCB

La Charte 2010-2022 du Parc a été approuvée par le Conseil régional de Basse-Normandie le 24 avril 2009 et adoptée par le décret ministériel du 17 février 2010. Elle est le reflet d'une histoire, d'une légitimité acquise au cours de ses 19 années d'expériences, de ses savoir-faire et d'une culture du dialogue avec ses partenaires. Le projet de territoire élaboré, détermine une ambition partagée traduite en orientations et actions de protection, de mise en valeur et de développement pour le territoire des marais.

La Charte 2010-2022 du Parc, reconnue Agenda 21\* par le Ministère de l'Écologie, s'articule autour de 4 vocations :

- Vocation 1 : Gérer et préserver notre biodiversité\* et notre ressource en eau pour les générations futures
- Vocation 2 : Maintenir et améliorer l'attractivité de notre cadre de vie
- Vocation 3 : Utiliser l'environnement comme atout pour le développement économique
- Vocation 4 : Cultiver notre appartenance au territoire pour être acteurs de notre projet et s'ouvrir aux autres

Chaque vocation de la Charte 2010-2022 du Parc se décline en plusieurs orientations et mesures.

**Pour en savoir + :** [www.parc-cotentin-bessin.fr](http://www.parc-cotentin-bessin.fr)

### La Charte du Parc et les documents d'urbanisme

#### Les Schémas de Cohérence Territoriale

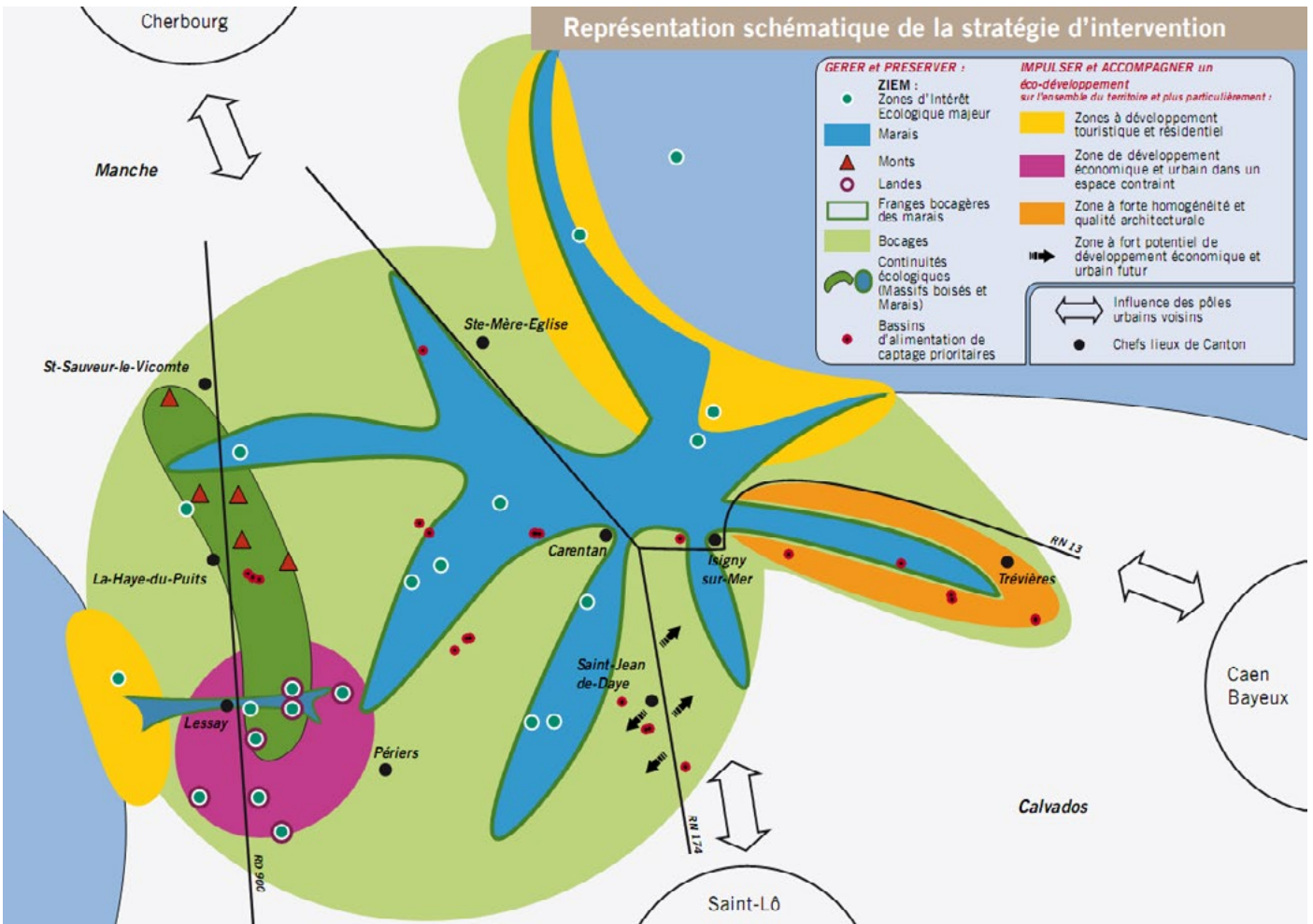
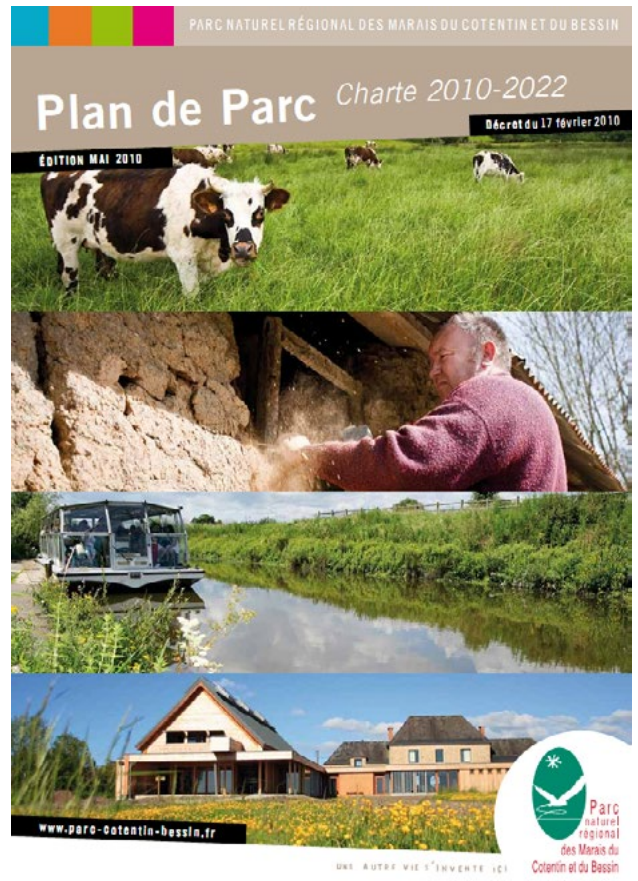
Les SCoT doivent être compatibles avec les chartes des parcs naturels régionaux. Ils doivent notamment transposer les dispositions pertinentes des chartes de parcs naturels régionaux et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée.

#### Les Plans Locaux d'Urbanisme et les cartes communales

En l'absence de SCoT approuvé, les PLU et les cartes communales doivent être compatibles avec les chartes des parcs naturels régionaux. En présence d'un SCoT approuvé, les PLU et les cartes communales doivent uniquement être compatibles avec le SCoT.

La Loi «Solidarité et Renouvellement Urbain» du 13 décembre 2000 reconnaît les Parcs naturels régionaux comme Personnes Publiques Associées dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Dans ce cadre, le Parc accompagne les collectivités (réalisation d'un Porter à Connaissance, participation aux réunions...) pour qu'elles élaborent des documents d'urbanisme mettant en œuvre les principales orientations de la Charte 2010-2022 du Parc.





## ORIENTATION 1 : CONFORTER LA BIODIVERSITÉ EN PRENANT EN COMPTE LES DIFFÉRENTS USAGES

### PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Préserver et maintenir en bon état de conservation la biodiversité\* sur les sites Natura 2000\* et les Zones d'Intérêt Écologique Majeur\* (Mesures 1, 2 et 19, Plan de Parc)
- Prendre en compte la nature ordinaire (jardins, mares, vergers, chemins...) et les espèces emblématiques (chauves-souris, cigognes...) (Mesures 7 et 8)
- Intégrer la problématique des continuités écologiques\* (Mesures 9, 15 et 19, Plan de Parc)
- Préservons les fonctions écologiques et paysagères des espaces littoraux (Mesure 5)

### INFORMATIONS

Ce territoire est concerné par quatre sites Natura 2000\* et deux Zone d'Intérêt Écologique Majeur\* :

- Site Natura 2000\* « Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys » (Directive Habitats)
- Site Natura 2000\* « Basses vallées du Cotentin et Baie des Veys » (Directive Oiseaux)
- Site Natura 2000\* « Baie de Seine occidentale » (Directive Habitats et Oiseaux)
- Zone d'Intérêt Écologique Majeur\* : « Baie des Veys » et « Basse vallée de la Douve »

Ces espaces représentent un capital de biodiversité\* extraordinaire pour le territoire.

A noter que dans le cadre de la Stratégie de Création des Aires Protégées Terrestres de l'État, la partie Parc est concernée par 1 **Projet Potentiellement Éligible** se traduisant par un arrêté Préfectoral de Protection de Biotope pour la Douve et ses affluents.

La **nature ordinaire est présente sous différentes formes**. Le bocage, avec ses composantes (haie, talus, mares, chemins...), en est l'élément le plus marquant. Le territoire comprend de **nombreuses zones humides sur le haut pays** (hors marais). La préservation de ces espaces (souvent de tailles réduites) revêt un intérêt tout particulier. Car ces milieux, en nette régression depuis plus de 50 ans, rendent une multitude de services à la société (contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau, lieu de reproduction de nombreuses espèces, stockage des eaux de crue...).

Parmi les **espèces emblématiques présentes**, il peut être cité les chauves-souris (dans de nombreux bâtiments), la cigogne (à proximité du marais) et le phoque veau-marin (dans la Baie des Veys).

Identifier et maintenir les **continuités écologiques\* est devenu un principe majeur pour la sauvegarde de la biodiversité\***. A l'échelle de la partie Parc, les principaux éléments à intégrer dans les réflexions sur les continuités écologiques\* seront le bocage (haies, prairies...), les milieux humides (marais, mares, petites zones humides du bocage...) et les cours d'eau. Les sous-trames écologiques des milieux humides et du bocage semblent être les plus sensibles à l'urbanisation.

La CC de la baie du Cotentin, avec l'appui du parc, a effectué un travail sur la trame verte et bleue de son territoire aboutissant à un programme d'action.

Anticiper les perspectives de remontée du niveau de la mer (effets liés aux changements climatiques) sur les espaces littoraux est un autre enjeu majeur. La CC de la baie du Cotentin et la CA Le Cotentin, avec l'appui du parc, effectue actuellement un travail sur la définition d'une stratégie de gestion durable du littoral de la côte Est (projet Notre littoral demain) et d'un plan d'actions.

#### ÉTUDES ET PUBLICATIONS

##### Études

- Documents d'objectif des sites Natura 2000\* « Marais du Cotentin et du Bessin -Baie des Veys » (2010)
- Occupation du sol orientée TVB (2014)

##### Publications

- Collection CONNAISSANCE du Parc : « Natura 2000\* » (2010), « Migrateurs » (2011), « Le phoque veau marin » (2012), « Baie des Veys » (2015)
- Collection CONSEIL du Parc : « Accueillir des chauves-souris » (2010), « Accueillir la chouette chevéche » (2011)
- Fiches pratiques NATURE ORDINAIRE : « Restaurer une mare », « Des bords de route fleuris », « Accueillir la nature dans son jardin », « Lutter contre les plantes invasives », « Créer une mare dans son jardin »
- Flore et végétation des marais (2007), Les oiseaux nicheurs des prairies humides (2003)

#### ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

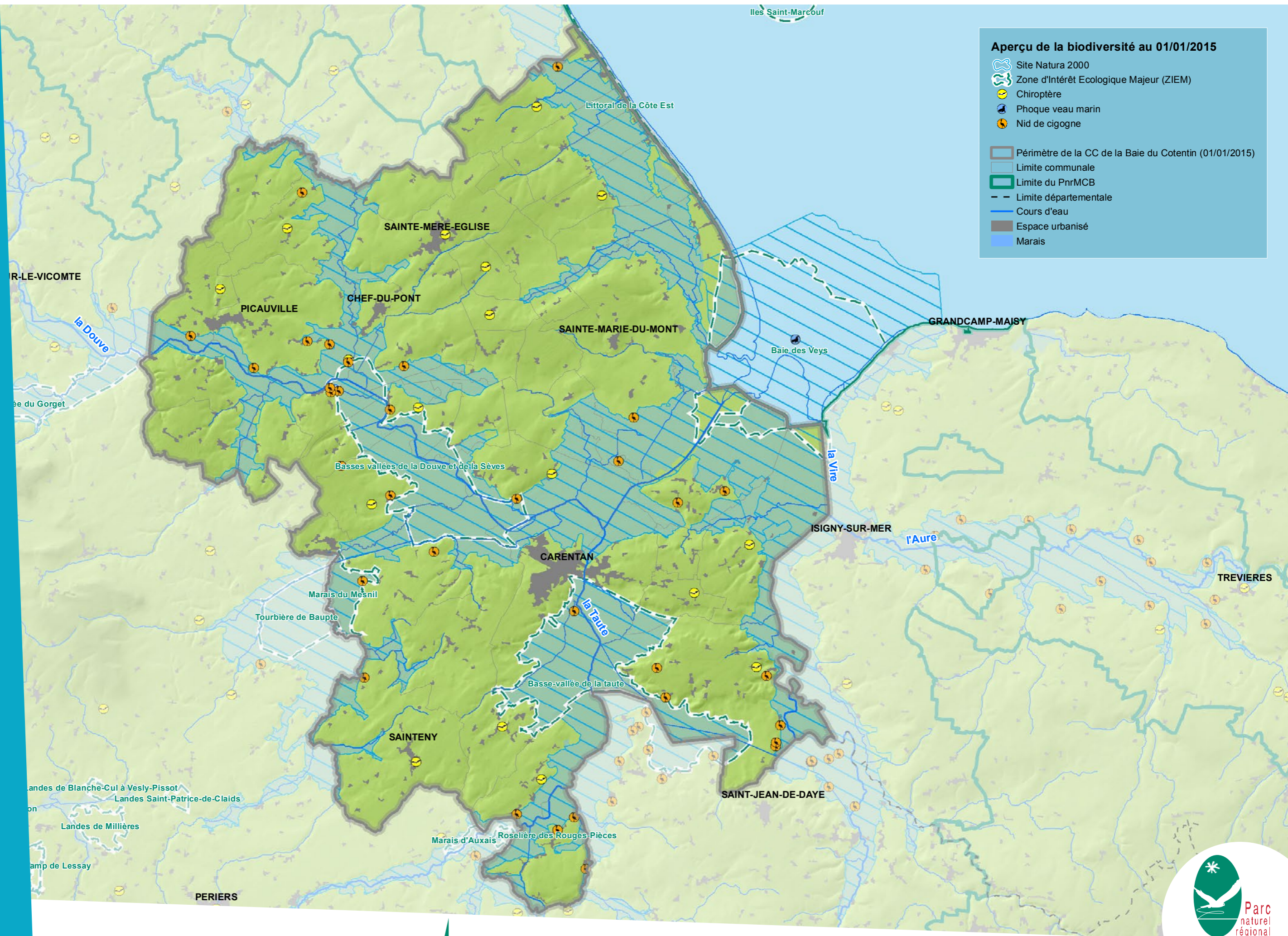
- Pour le compte de l'État, le Parc est **opérateur des documents d'objectif des sites Natura 2000\* « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys »** (Directives Habitats et Oiseaux).
- Le Parc met en place, avec les agriculteurs du territoire, des **Mesures Agro-Environnementales (MAEt-MAEc)** sur les sites Natura 2000\* des Marais du Cotentin et du Bessin. Le Parc est également opérateur MAEc sur les zones humides amonts sur les bassins versants de la Douve et la Taute.
- Le Parc anime une politique « **Marais communaux** » qui soutient les communes possédant des surfaces de marais gérées en collectif.

#### DONNÉES SIG

- Zones d'Intérêt Écologique Majeur\*
- Colonies de chauve-souris
- Occupation du sol orientée TVB
- Éléments fragmentants
- Bocage
- Nids de cigognes
- Sous-trames

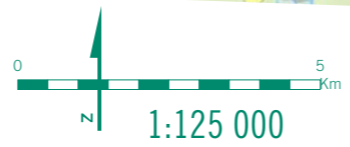


# Biodiversité



**Aperçu de la biodiversité au 01/01/2015**

- Site Natura 2000
- Zone d'Intérêt Ecologique Majeur (ZIEM)
- Chiroptère
- Phoque veau marin
- Nid de cigogne
- Périmètre de la CC de la Baie du Cotentin (01/01/2015)
- Limite communale
- Limite du PnrMBC
- Limite départementale
- Cours d'eau
- Espace urbanisé
- Marais





## ORIENTATION 2 : ASSURER UNE GESTION ÉQUILBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU

### PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Maintenir ou reconquérir un niveau qualitatif et quantitatif satisfaisant de la ressource en eau potable (*Mesure 12, Plan de Parc*)
- Maintenir ou reconquérir la qualité des eaux de surface (*Mesure 13*)
- Favoriser une gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques (*Mesure 11*)

### INFORMATIONS

**16 captages d'alimentation en eau potable** sont exploités sur la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, laquelle est desservie par 7 Syndicats Intercommunaux ou communaux d'Adduction d'Eau Potable :

<b>SIAEP de Ste-Mère Eglise</b> : Cauquigny P1, Le Tiers F1 à Amfreville	<b>SIAEP de la région de Sainteny</b> : Les Forges F4* à Sainteny
<b>SYMPEC</b> : Beaumarais F2*, La Guilloterie*, La Renarderie* à Sainteny	<b>SIAEP de Ste-Marie-du-Mont</b> : Le Rivage F2, Les Moulins à Auvers
<b>SIAEP des Veys</b> : La Fontaine*, La Bretonnière* à Les Veys	<b>SMPEP de l'Isthme du Cotentin</b> : La Bruyère F3, Le Mesnil F1, F2 à Auvers
<b>Carentan</b> : Forage Les Gouffres F1, F2, F3 à Auvers	

L'eau potable distribuée par les syndicats est principalement issue des aquifères de l'« Isthme du Cotentin » (dit « stratégiques » par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie).

Les aires d'Alimentation de Captage (AAC) de Sainteny, Auvers et Les Veys sont identifiées comme prioritaires par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021. **6 captages sont également inscrits à la liste des captages dits « Grenelle »** (désignés par un \* dans la liste ci-dessus).

**3 masses d'eau souterraines** sont concernées par le territoire de la CCBDC :

- ME 3402 (Trias du Cotentin Est et Bessin) : état chimique médiocre (objectif bon état 2027)
- ME 3503 (Socle bassin versant de la Douve et la Vire) : état chimique bon (objectif bon état 2015)
- ME 3101 (Isthme du Cotentin) : état chimique médiocre (objectif bon état 2027)

La masse d'eau de l'Isthme du Cotentin (FRHG101) est identifiée comme à risque quantitatif à l'horizon 2021 (SDAGE 2016-2021), bien qu'elle présente actuellement un bon état quantitatif.

**Sur les 47 communes «historiques» que comptent la CCBDC, 13 sont situées en zone vulnérable** au titre de la Directive « nitrates » : Auvers, Baupré, Brévands, Carentan, Catz, Méautis, Montmartin en Graignes, Saint André de Bohon, Saint Georges de Bohon, Saint Hilaire Petitville, Saint Pellerin, Sainteny et Les Veys .

Le classement des eaux de baignade du territoire en 2017, fait état de 3 sites en « bonne » qualité (Ravenoville, Saint-Germain-de-Varreville et Saint-Martin-de-Varreville) et d'un site en qualité suffisante (Sainte-Marie-du-Mont).

**La qualité des eaux conchylicoles est très vulnérable.** Selon l'arrêté du 21/12/2017, 3 zones de production conchylicole sont classées en B pour les bivalves fouisseurs et/ou des bivalves non fouisseurs : « Le Grand Vey » (n°50-02), « Beauguillot » (n°50-03) et « Utah Beach - Quinéville » (n°50-04). La zone de Brévands (n°50-01) est quant à elle classée alternativement B/C au titre des bivalves fouisseurs : B de janvier à mai et C de juin à décembre

**Les principales masses d'eau superficielles concernées par le territoire de la CCBDC** présentent un état écologique moyen à médiocre, au titre de la Directive Cadre sur l'Eau, pour la période 2011-2013 :

- État bon : la Téterette, le ruisseau de Varenguebec, le ruisseau d'Azeville
- État moyen : la Senelle, la Sèves, les Gouffres, la Taute de sa source au confluent de la Téterette, le Lozon
- État médiocre : la Douve dès la confluence avec la Scye, la Taute après la confluence avec le Lozon, l'Escalgrain, le Merderet et le Moulinet

**La CCBDC est couverte par deux SAGE :**

- SAGE Douve Taute : approuvé par arrêté préfectoral le 5 avril 2016
- SAGE de la Vire : en attente prochaine d'approbation

#### ÉTUDES ET PUBLICATIONS

- Documents de référence du SAGE Douve-Taute : le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD), le Règlement, le diagnostic initial, etc.

#### DONNÉES SIG















- Ouvrages hydrauliques
- Périmètre des associations syndicales autorisées
- Périmètres d'application du règlement du SAGE Douve-Taute (3 règles)

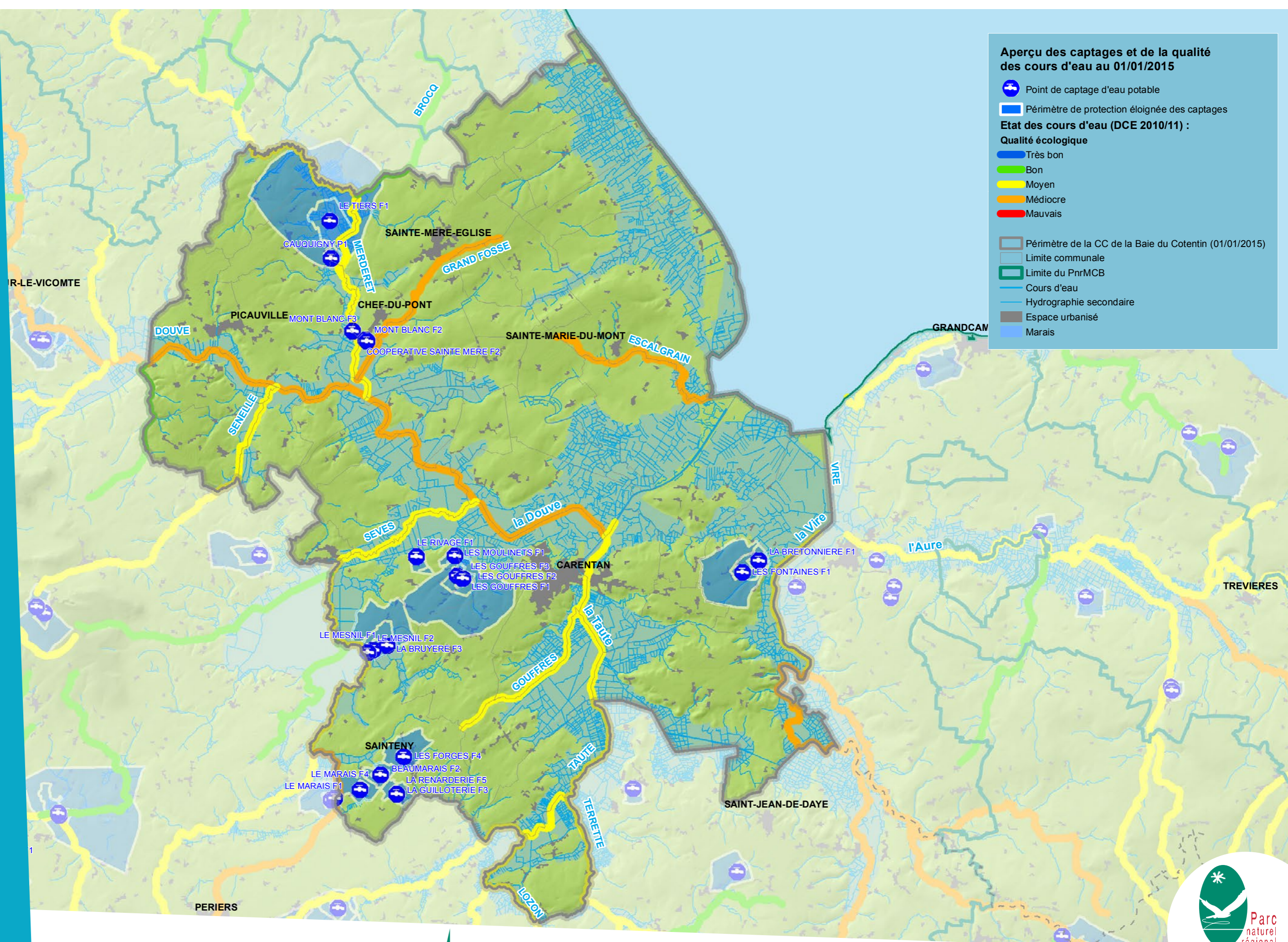
#### ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Le Parc porte l'animation du **SAGE Douve-Taute** sous l'égide de la Commission Locale de l'Eau de celui-ci.
- Le Parc accompagne et conseille les porteurs de projet et les gestionnaires de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans les marais.
- Le Parc accompagne les acteurs du territoire pour une mise en œuvre coordonnée des démarches d'animations territoriales autour de l'eau.



## Aperçu des captages et de la qualité des cours d'eau au 01/01/2015

-  Point de captage d'eau potable
-  Périmètre de protection éloignée des captages
- Etat des cours d'eau (DCE 2010/11) :**
- Qualité écologique**
-  Très bon
-  Bon
-  Moyen
-  Médiocre
-  Mauvais
-  Périmètre de la CC de la Baie du Cotentin (01/01/2015)
-  Limite communale
-  Limite du PnrMCB
-  Cours d'eau
-  Hydrographie secondaire
-  Espace urbanisé
-  Marais





## ORIENTATION 3 : AGIR SUR LES PAYSAGES DE DEMAIN

## PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Construire des paysages de qualité et fonctionnels (*Mesures 14 et 15*)
- Aménager les transitions entre espace rural et urbanisé (entrées de bourgs, franges urbaines...) (*Mesures 14 et 19*)
- Maîtriser les évolutions des paysages appréhendés depuis les points de découverte (cônes de vue\*, points de vue aménagés, traversées de marais...) (*Mesures 14 et 16, plan de Parc*)

## INFORMATIONS

Le Parc a réalisé un « Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin » pour acquérir des connaissances sur les paysages du Parc, identifier les enjeux en terme d'avenir et définir des actions en faveur de ces paysages.

14 principales sous-unités paysagères\* sont identifiées sur la communauté de communes :

- **Le couloir de la Douve** : un marais vaste et très ouvert, des franges de marais majoritairement nettes (coteaux pentus, haies très présentes...) et urbanisées (Picauville, Beuzeville-la-Bastille, Liesville-sur-Douve...).
- **Le Merderet** : un fond de vallée qui varie beaucoup en largeur, des franges aux pentes douces, une forte présence des infrastructures (voie SNCF Paris-Cherbourg) et une urbanisation importante le long des voies.
- **Les marais de Carentan** : un marais très vaste créant un paysage très ouvert, une hydrographie marquée (fossés, canaux, ouvrages hydrauliques...), une entrée sur Carentan.
- **Le bocage aéré du Plain** : un bocage à grandes mailles et au relief globalement plat, une quasi-absence de la strate haute dans les haies (graphiose de l'Orme), un bâti en pierre calcaire (parfois monumental).
- **La Baie des Veys** : un vaste estuaire ouvert sur le large et offrant des perspectives visuelles éloignées, un espace compartimenté (estran maritime, polders agricoles et coteaux habités).
- **Plage-marais-coteau du littoral Est** : un littoral s'organisant en bandes parallèles (estran, plage, dunes, marais arrière-littoraux et coteau), un paysage fortement marqué par son histoire.
- **Les grandes villes des marais** : une forte présence de l'eau (port et portes à flots...), installée à l'embouchure des grandes vallées du Parc, l'agglomération de Carentan s'insère entre les marais, les polders et le bocage.
- **Grand Marais de la Taute** : un marais relativement étroit avec quelques secteurs enfrichés dont le marais des Rouges-Pièces suite à l'arrêt de la production de Rotz (mélange de végétaux utilisés autrefois pour couvrir les maisons), des franges nettes boisées, une urbanisation en bas de coteaux assez importante.
- **Les marais de la Sèves** : un fond de vallée très vaste aux coteaux éloignés, des franges nettes (pentues et/ou boisées), une architecture en grès ou en terre (teintes allant de l'ocre à l'orangé). Une mosaïque d'usages : industriel, agricole, chasse et pêche.
- **Le marais de la Sèves (petit)** : un fond de vallée peu large présentant un embocagement relativement important, des franges floues, une densité importante de fermes et habitations à proximité du marais.
- **Espace ouvert au centre du Parc** : un bocage hétérogène composé de micro-secteurs ouverts et de micro-secteurs fermés, de nombreux sièges d'exploitation agricole isolés (parfois très visibles), plusieurs lignes moyenne et haute tension.
- **Ilôt agricole entre Isigny et Carentan** : un secteur fragmenté par les infrastructures de transport. Une architecture entre pierre et terre.
- **Canal de Vire et Taute** : un marais structuré autour du canal et de son contre-canal, seul marais à ne pas être irrigué par une rivière « naturelle ». Une frange nette et pentue au nord.
- **Le marais boisé de la vallée de la Vire** : un grand marais en mutation au paysage assez confus, traversé par plusieurs infrastructures (RN13, voie de chemin de fer...) et comprenant de nombreux alignements d'arbres et bosquets. Des secteurs en culture qui contribuent à la perte d'identité.

Sept points de vue ont été aménagés avec l'aide du Parc sur la communauté de communes : les Marais de la Douve (Liesville-sur-Douve), Longuerac (Les-Moitiers-en-Bauptois), la Picotière (Apperville), les Marais de la Sèves (Baupte), le Marais du Rivage (Auvers), le Marais de Picauville (Picauville), la Baie des Veys (Brévands).

Les paysages de marais peuvent être également découverts depuis les traversées de marais. **Les marais de la côte Est, de la Douve, de la Taute et du Merderet comprennent de nombreuses traversées de marais.** Parmi les plus emblématiques, il peut être cité : la RD24 entre Picauville et les Moitiers-en-Bauptois, la RD27 entre Picauville et Beuzeville-la-Bastille ou encore la RD70 entre Picauville et Chef-du-Pont. La RN13, qui traverse la communauté de communes, offre également de belles vues sur les paysages caractéristiques du Parc (Ste-Mère-Eglise et Carentan).

Le territoire de la communauté de communes comprend deux sites concernés par l'**Opération Grand Site « paysages naturels de la bataille de Normandie 44 »** : « Utah Beach » et « Marais du Merderet ».

## ÉTUDES ET PUBLICATIONS

## Études

- Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (2012)
- Fiches Paysagères « Point de vue : Baupte ; Liesville-sur-Douve ; Longuerac ; Quinéville », « Cône de vue : Baupte ; Douve ; Quinéville ; Taute »
- Charte paysagère de l'ancienne communauté de communes de Ste-Mère-Eglise (2000) Publications

## ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

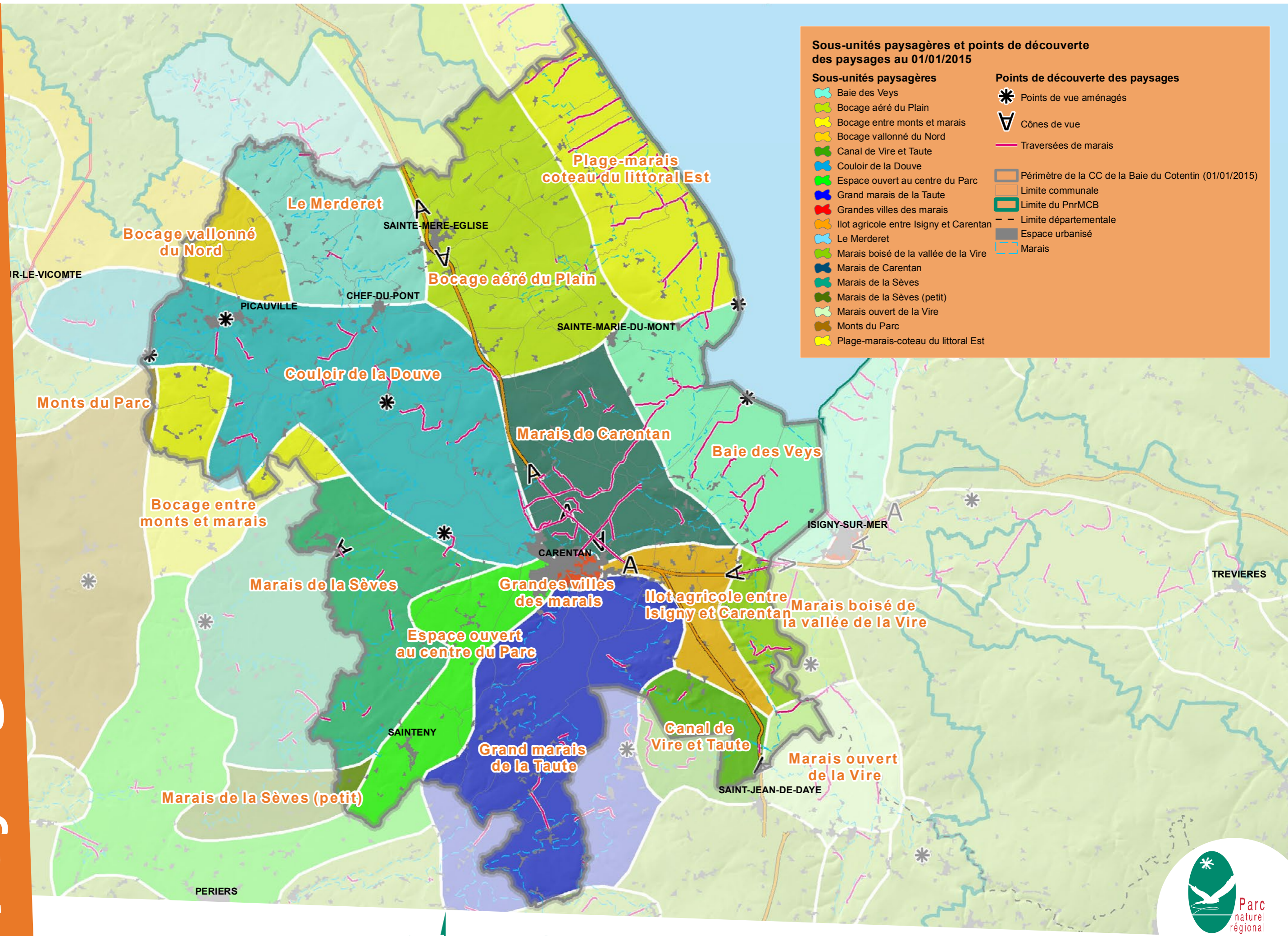
- Le Parc a mis en place un observatoire photographique des paysages à l'échelle du territoire du Parc, pour étudier l'évolution des paysages.

## DONNÉES SIG

- Unités et sous-unités paysagères\*
- Vergers



# Paysages





## ORIENTATION 4 : PROMOUVOIR DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

## PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Utiliser l'espace de manière économe et équilibrée dans ses affectations (*Mesure 19*)
- Prendre en compte l'activité agricole et plus particulièrement, les exploitations utilisatrices de marais situées sur les franges bocagères\* (*Mesure 19*)
- Urbaniser principalement le pôle d'emploi de l'espace rural, les bourgs structurants et leurs communes voisines par le renforcement et l'extension (*Mesure 19*)
- Privilégier la densification des espaces disponibles dans toutes les communes (*Mesure 19*)
- Proposer des principes architecturaux pour réussir les extensions (*Mesures 19 et 22*)
- Promouvoir des projets de territoire répondant aux enjeux de mixité sociale et intergénérationnelle (*Mesure 19*)
- Réaliser une évaluation préalable, dans les secteurs destinés à l'urbanisation, au regard des risques pouvant intervenir dans les zones inondables (sécurité des personnes et des biens, incidences sur les milieux naturels...) (*Mesure 19*)

## INFORMATIONS

La ville de Carentan-les-Marais, avec St-Hilaire-Petit-Ville, constitue le principal pôle d'emploi, de services et d'activités commerciales. Plusieurs bourgs structurent cet espace rural et offrent un accès de proximité pour l'essentiel des services aux habitants.

Fruit de la ressource géologique et de l'histoire, le bâti des communes du territoire peut se lire au travers de **trois familles architecturales** : le bâti en pierre calcaire, le bâti en terre crue et le bâti de la Reconstruction.

Sur l'ensemble du territoire, **l'implantation du bâti vernaculaire se fait généralement de façon à orienter la façade principale du logis au sud, sud-est**. Ceci afin de bénéficier du meilleur ensoleillement possible et de soumettre le moins de maçonnerie à l'érosion des vents dominants d'ouest. Qu'ils soient jointifs ou non les bâtiments s'organisent autour d'une cour ou en bord de voirie selon plusieurs types d'implantations : en alignement, en parallèle, en L, en U ou en occupant les quatre côtés pour former une cour fermée. Ce dernier type d'implantation est particulièrement caractéristique des nombreuses grosses fermes de ce territoire. La répartition de l'usage des matériaux se fait schématiquement avec au nord de Carentan une dominante de l'usage du moellon et la pierre de taille calcaire avec usage de la bauge en appoint et au sud de Carentan la terre crue sous forme de bauge est la technique dominante. La pierre calcaire et terre crue ont ainsi permis de répondre à l'ensemble des besoins du bâti vernaculaire de ce territoire : église, logis, grange, pressoir, étable, four à pain, etc.

Edifiés en moellon calcaire et faisant parfois usage de la terre crue, généralement pour les dépendances, les manoirs du « Plain », dits aussi « **fermes-manoir** » sont des structures organisées autour d'une cour fermée qui associent des bâtiments agricoles (grange, étable, pressoir, etc.) nécessaires à une culture diversifiée (lait, foin, céréales, pommes, etc.) et des bâtiments caractérisant le rang social (pigeonnier, chapelle, etc.). On notera que le mariage terre crue et pierre calcaire est très présent dans le « plain » (au nord de Carentan). Il était bien maîtrisé techniquement et offre aujourd'hui des bâtiments visuellement très intéressants et très caractéristiques de cette zone.

De 1870 à 1970, quelques exemples d'**architecture de type balnéaire** se développent sur le littoral entre les Veys et Ravenoville. En dehors des quelques villas, ce sont surtout les « petites cabanes » du secteur de Ravenoville qui marquent le plus ce secteur.

Ce territoire fut **très marqué par les destructions liées au Débarquement**. L'architecture de la Reconstruction est ainsi très présente dans les **bourgs** et les communes situées le long d'un axe de communication (par exemple Carentan, Sainteny, etc.) ou directement implantées dans la zone du débarquement Sainte-Marie-du-Mont, etc. Les édifices de la Reconstruction constituent une architecture marquée tant par la variété des formes que par l'usage de « nouveaux » matériaux (béton, ciment, pierre de carrière, etc.). La rapidité offerte par la mise en œuvre de ceux-ci modifiera durablement les habitudes constructives du secteur. La forme des logements à de forts liens avec le bâti vernaculaire avec certains matériaux utilisés (ardoises et pierres calcaires) et la forme des toitures notamment. Des partis pris plus « modernistes » se retrouvent généralement pour les édifices publics. Le bâti de la Reconstruction, perçu négativement, est un patrimoine menacé par un risque de dénaturation et d'abandon.

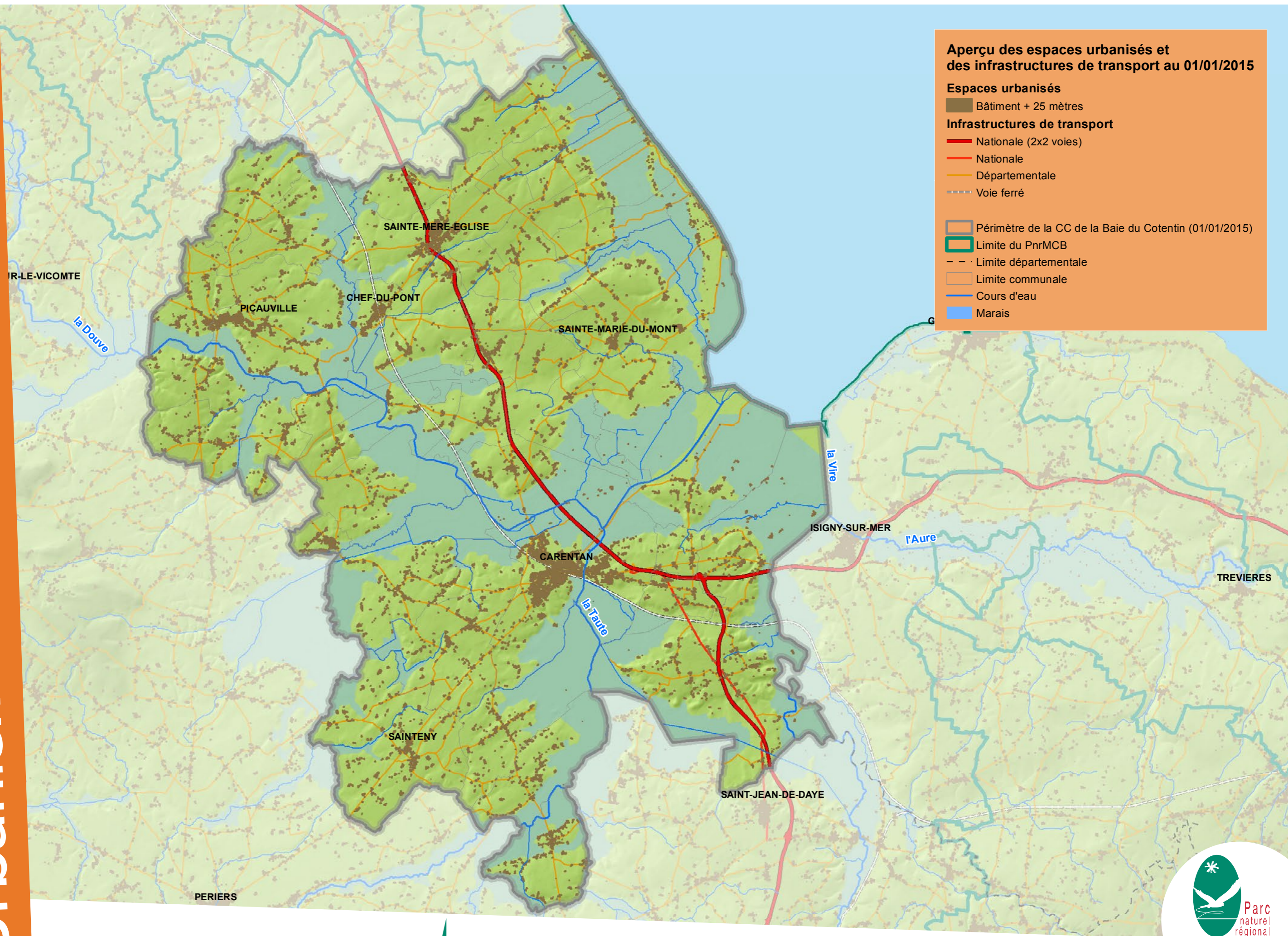
Par ailleurs, deux communes du territoire possèdent un Règlement Local de Publicité (Carentan et Saint-Hilaire-Petitville) et 21 communes se sont engagées avec le Parc dans la démarche de mise en conformité avec la Loi sur la Publicité (qui interdit la publicité sur les territoires de Pnr en l'absence de Règlement Local de Publicité).

## ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Jusqu'en 2016, dans le cadre de sa politique « **Accompagnement des PLUi** », le Parc a soutenu techniquement et financièrement les collectivités souhaitant élaborer un PLU intercommunal.
- Le Parc accompagne les communautés de communes volontaires dans l'élaboration de **projets territoriaux de Développement Durable** (Agenda 21\*, PCAET\*) et dans des **démarches d'inventaire de patrimoine**.
- Depuis 1994, le Parc accompagne les communes dans l'**application de la Loi sur la Publicité**.
- Le Parc soutient le développement d'**actions d'appropriation du patrimoine** de son territoire.



# Urbanisme et infrastructures



**Aperçu des espaces urbanisés et des infrastructures de transport au 01/01/2015**

**Espaces urbanisés**  
 ■ Bâtiment + 25 mètres

**Infrastructures de transport**  
 ■ Nationale (2x2 voies)  
 ■ Nationale  
 ■ Départementale  
 ■ Voie ferré

■ Périètre de la CC de la Baie du Cotentin (01/01/2015)  
 ■ Limite du PnrMCB  
 - - - Limite départementale  
 ■ Limite communale  
 ■ Cours d'eau  
 ■ Marais





## ORIENTATION 5 : DÉVELOPPER UNE NOUVELLE APPROCHE DE L'HABITAT

### PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Favoriser l'utilisation d'éco-matériaux\* (terre, bois, roseaux...) et la production d'éco-constructions\* (Mesures 20 et 22)
- Prendre en compte le patrimoine bâti en bauge\* et/ou couvert en chaume\* (Mesures 14 et 21)

### INFORMATIONS

La **bauge\*** (appelée localement « bati en terre » ou « bâti en torchis ») est une technique de mise en œuvre de la terre crue. Elle consiste en un mélange de terre, de fibres et d'eau appareillé sans coffrage par levées successives. Si cette technique est très présente dans les marais du Cotentin et du Bessin, son usage très fréquent sur la partie « Baie du Cotentin » du Parc offre de notables caractéristiques. L'usage de la bauge\* est présent sur ce territoire. Au sud de Carentan, la bauge est utilisée indifféremment pour toutes les façades des bâtiments. Au nord de Carentan, la mise en œuvre la plus classiquement rencontrée est une façade antérieure en moellon calcaire avec rehausse en bauge avec des pignons et une façade postérieure en bauge. La bauge est parfois plus présente sur les dépendances. Autre cas particulier du Plain, la terre crue est aussi utilisée sous forme de torchis pour réaliser des cloisons intérieures dans les greniers et dans des édifices en moellons calcaires. Ces constructions, pour l'essentiel du 18 et 19e siècles, offrent une heureuse complémentarité chromatique entre les ocres jaune et rouge des terres et les couleurs claires du calcaire. La variété des associations, la qualité des mises en œuvre et les associations de couleurs font de ce **patrimoine terre un facteur très marquant de l'identité architecturale du secteur** qui compte un édifice en bauge protégé au titre des Monuments historiques, un manoir à Méautis.

**La rénovation du bâti en bauge\* constitue donc un enjeu important.** En effet, par manque de connaissance technique et des particularités de ce patrimoine, nombres de bâtisses ont été et sont encore dénaturées (enduits ciments sur les façades, modifications des charpentes, doublage de la terre par une maçonnerie de pierre...). Dans le cadre d'une rénovation d'une bâtisse en bauge\*, il est important de respecter quelques principes : comprendre le bâtiment (son histoire, son équilibre, ses problèmes...), limiter les modifications, choisir les techniques et matériaux adaptés, s'adjoindre les compétences de professionnels connaissant le matériau et formés aux techniques. Depuis 1993, **135 dossiers de propriétaires d'édifices en bauge\*** sur la Baie du Cotentin **ont bénéficié de subventions du Parc pour des travaux de restauration.**

**Dans le cadre d'un projet d'éco-construction\*, le matériau terre, en complément d'autres matériaux, peut être très intéressant.** Ses deux intérêts majeurs, en plus de sa solidité et de son entretien aisé, sont ses qualités de régulation de l'hygrothermie (la terre régule l'humidité de l'air ambiant) et son inertie (elle emmagasine la chaleur et la restitue une dizaine d'heures après). La terre crue peut être mise en œuvre dans les nouvelles constructions selon plusieurs techniques : en mur porteur selon les techniques de bauge\* ou du pisé (terre compactée dans des coffrages), ou en second œuvre sous forme de cloison en brique, d'isolation ou de remplissage d'ossature en terre allégée avec de la paille ou des copeaux de bois, ou encore sous forme de finition en enduits ou peintures.

Pour mener à bien les projets locaux d'éco-constructions\* utilisant la terre crue ou de rénovation de bâtiments en bauge\*, plusieurs entreprises du territoire ou à proximité ont été formées aux techniques. **La paille et la terre constituent les deux éco-matériaux\* disponibles**, sur la zone de la Baie du Cotentin.

#### ÉTUDES ET PUBLICATIONS

##### Études

- Inventaire du patrimoine bâti bauge\* sur le territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (2009)

##### Publications

- Architectures en terre, marais du Cotentin et du Bessin (2009)
- Collection CONNAISSANCE du Parc : « Terres de bâtisseurs » (2010)
- Collection CONSEIL du Parc : « Restaurer son bâti en terre » (2010)

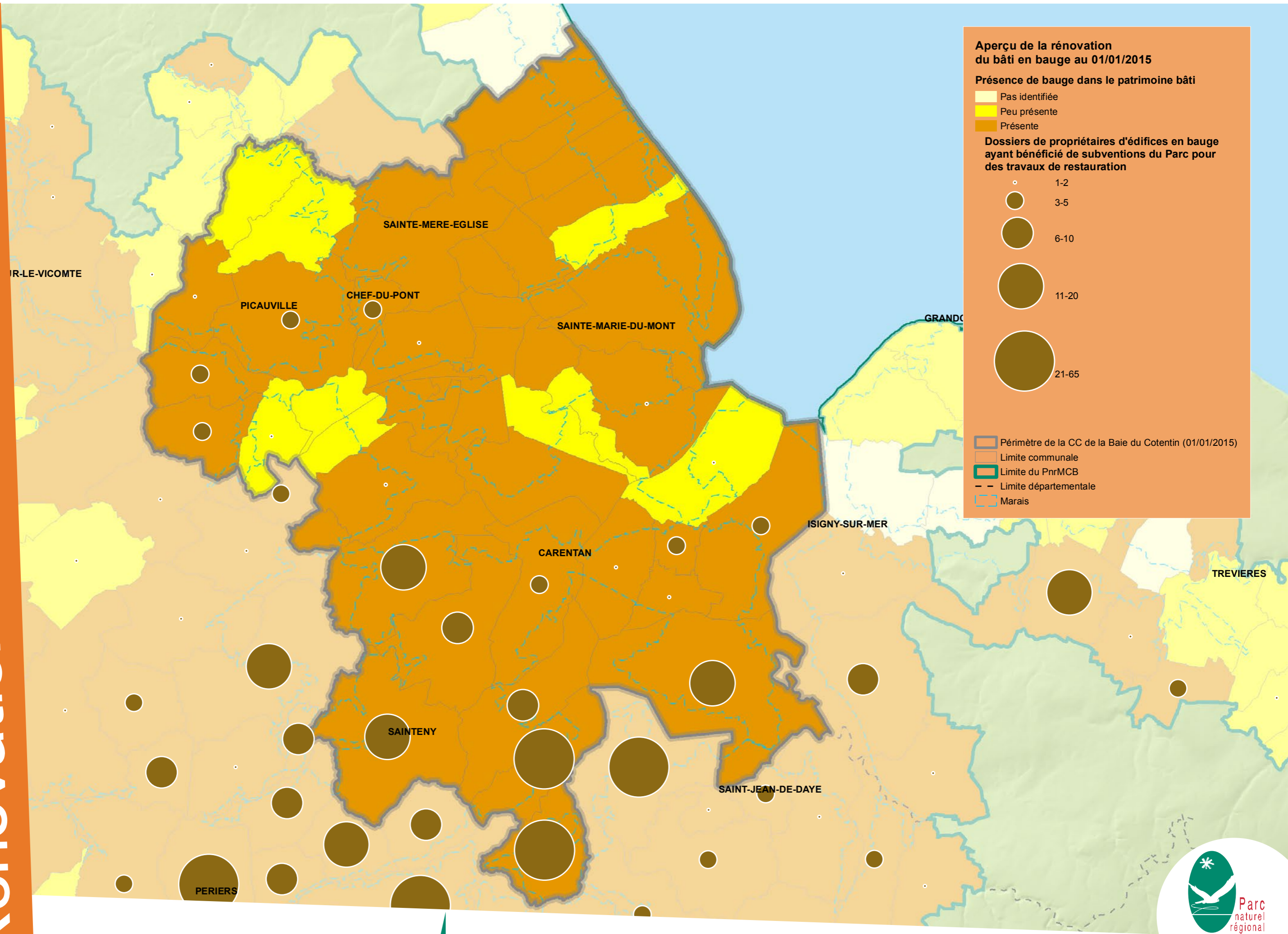
#### ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Depuis 1994, le Parc a mis en place le « **Fonds de sauvegarde terre et chaume\*** » qui soutien les propriétaires particuliers et les communes, ayant un bâti en terre et/ou couvert en chaume\*, dans leurs travaux de rénovation ou de constructions neuves en terre crue
- Régulièrement, le Parc organise des **formations sur l'éco-construction\* et la rénovation du patrimoine bâti en terre**, auprès des artisans, des futurs artisans, des particuliers...
- Le Parc a mis en place, avec le soutien de la Fondation de France, un dispositif expérimental appelé « **EnerTerre** ». Cette expérimentation tente de lutter contre la précarité énergétique en organisant des chantiers participatifs de rénovation de maisons en terre.

#### DONNÉES SIG

- Patrimoine bâti en bauge\*
- Inventaire du patrimoine du Canton de Ste-Mère-Eglise

# Rénovation du bâti en bauge





## ORIENTATION 6 : STIMULER LES FILIÈRES ET LES INITIATIVES LOCALES

## ORIENTATION 7 : DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE AUTOUR DES LOISIRS DE NATURE ET DE LA DÉCOUVERTE DES PATRIMOINES

### PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Favoriser le maintien des spécificités de l'agriculture du territoire (lait, herbe...) et le développement des filières courtes et des signes de qualité (AOC, AB...) (*Mesure 23*)
- Renforcer l'offre de tourisme fondée sur la valorisation des patrimoines (*Mesures 29 et 30*)

### INFORMATIONS

Sur le territoire de la Baie du Cotentin, **l'offre de tourisme fondée sur la valorisation des patrimoines est importante et diversifiée**. Le territoire dispose d'1 office de tourisme intercommunal avec 2 bureaux d'informations touristiques à Carentan et Sainte-Mère Eglise et 2 points d'informations touristiques à Picauville et Sainte-Marie-du-Mont.

#### Offre « Parc »

**La Maison du Parc** (Saint-Côme-du-Mont) : informations touristiques, films documentaires, expositions temporaires, visites guidées, animations, observation des oiseaux, découverte des marais...

**10 sites de découverte** : la Picotière à Appeville, le belvédère de Liesville-sur-Douve, l'Abri Gabare à Tribehou, Longuerac aux Moitiers-en-Bauptois, le belvédère du Marais du Rivage à Auvers, le bourg et la Baie des Veys à Brévands, les marais de la Sèves à Bauppte, les sites du Canal de Vire et Taute à Montmartin-en-Graignes (prolongation sur St-Lô Agglo), l'église de Saint-Côme-du-Mont.

**4 sentiers d'interprétation** (petite randonnée jalonnée de stations sur le patrimoine) : la Maison des Ormes (1,2 km – 0h30) à Montmartrin-en-Graignes, Paysages à travers les âges (7 km – 2h30) à Picauville, Beauguillot (2 km – 1h) à Montmartrin-en-Graignes, le Sentier du bocage (3 km – 1h30) à Méautis.

**3 circuits routiers** : Vallées de la Sèves et de la Taute (84 km), Vallée de la Douve (59 km), Marais arrière-littoraux de la Côte-Est (60 km).

#### Promenades et randonnées

**Boucles locales** : 14 circuits de randonnée pédestre sont répertoriés dans les fiches de randonnée de la Communauté de Communes, 8 d'entre-eux sont valorisés dans le topoguide du Parc «Le Pnr MCB...à pied» dont 6 sont labellisés «PR» par la FFrandonnée.

**Grands itinéraires** : le GR 223, le Sentier du littoral, vélo route Plages débarquement- Mont-Saint-Michel, voie verte, euro vélo 4.

**Autres circuits** : Musée A Ciel Ouvert, Circuit historique 44 (départ St-Côme-du-Mont), Circuit histoire et Patrimoine (Les trésors de Carentan) Circuit des nichoirs (Carentan) circuit rando jeux (Baie du Cotentin).

**Boucles vélo** : 2 Randos permanente FFCT. Vallée de la Douve et du Merderet (130 km) et Marais Côtiers (125 km). Et 4 boucles vélo locales, au départ de Beuzeville, Carentan, Houesville et Sainte-Mère Eglise.

#### Activités nautiques et de pleine nature

**Activités nautiques** : 2 promenades fluviales (Douve et Taute), Canoe club de Crentan, Char à voile, kayak de mer et longe côte à Utah Beach, sorties en mer au départ de Carentan. Port de Plaisance (Carentan)

**Activités équestres** : Attelage de la Nicollerie (Les Veys), école d'équitation (Auvers), Club au Moitiers en Bauptois, Promenade équestre l'été à Ravenoville-Plage.

#### Patrimoine et lieux de visite

**Musées** : Ferme musée du Cotentin, Normandy Victory Museum (Catz) D Day expérience (Saint-Côme du Mont) Musée du Débarquement (Utah-beach) Airborn Museum (Sainte-Mère Eglise).

**Lieux de visite** : Maison du Parc (ENS Ponts d'Ouve), Château Belleneau (Jardin) Jardin du Bresbytère (Brucheville) Jardin du Marais (Audouville la Hubert), Manoir de Donville (Mémorial Bloody Gutch), Exposition de Poterie (Vindefontaine), Jardin du Presbytere (Etienville).

#### Saveurs et savoir-faire

**Artisanat d'Art** : Ateliers Poterie (Vindefontaine), atelier peinture (à Gourbesville, 2 à Sainte-Mère Egfluise, 2 à Carentan, Picauville), atelier bijoux à (Sainte-Marie du Mont) atelier et exposition à la Maison des Ormes.

**Saveurs du terroir** : Cidrerie (Auvers) Produits Laitiers (Saint-Côme) Dupont d'Isigny (Bonbons) Carentan, fruits de mer (Utah Beach) 2 Chèvreries (Liesville sur Douve et Saint-hilaire Petitville) Sainte-Mere (biscuiterie, Produits Laitiers (ferme du Moulinet) et Brasserie artisanale, Boutique Terroir à Catz.

### ÉTUDES ET PUBLICATIONS

#### Publications

- Carte de visite (2018-2019), Des marais entre deux mers (2017-2018), Brochure Maison du Parc (2018-2019)
- Collection DECOUVERTE du Parc : « Où voir les marais ? » (2017), « Où voir la terre ? » (2014), « Où voir la nature ? » (2014), « Where to watch our wildlife » (2014)
- Topo-guide «Le pnrMCB ... à pied» (2015)
- RDV saisonniers du Parc

### ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC
















- Depuis 1991 et dans le cadre de sa politique « **Valorisation du patrimoine** », le Parc accompagne les collectivités souhaitant créer ou rénover un projet d'interprétation.
- Le Parc met en place des **panneaux Relais d'Information Service (R.I.S.)** dans les communes se mettant en conformité avec la Loi sur la Publi-cité.

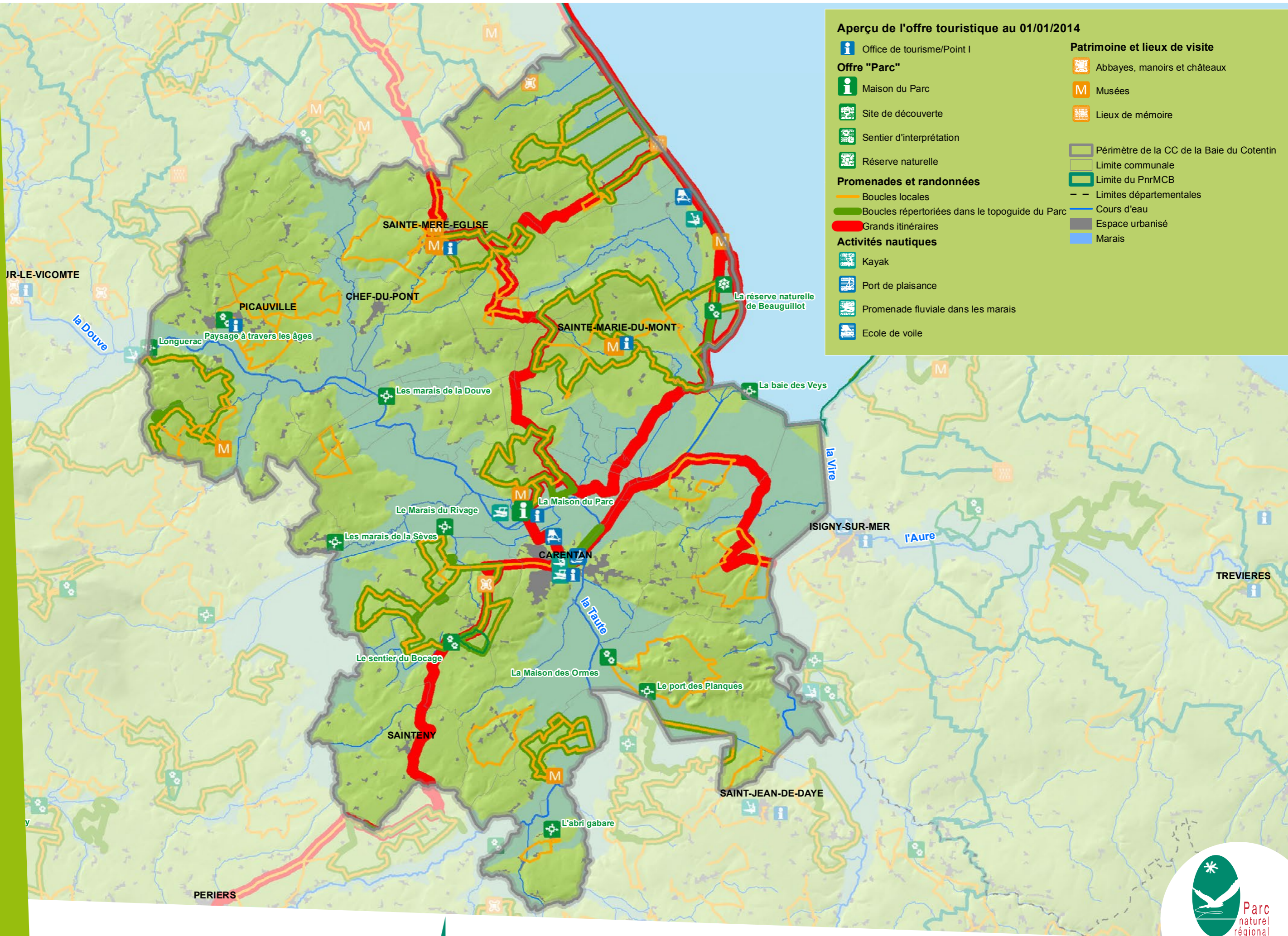
### DONNÉES SIG

- Offre Parc, sentiers d'interprétation, circuits topo-guide du Parc



## Aperçu de l'offre touristique au 01/01/2014

-  Office de tourisme/Point I
- Offre "Parc"**
-  Maison du Parc
-  Site de découverte
-  Sentier d'interprétation
-  Réserve naturelle
- Promenades et randonnées**
-  Boucles locales
-  Boucles répertoriées dans le topoguide du Parc
-  Grands itinéraires
- Activités nautiques**
-  Kayak
-  Port de plaisance
-  Promenade fluviale dans les marais
-  Ecole de voile
- Patrimoine et lieux de visite**
-  Abbayes, manoirs et châteaux
-  Musées
-  Lieux de mémoire
-  Périmètre de la CC de la Baie du Cotentin
-  Limite communale
-  Limite du PnrMCB
-  Limites départementales
-  Cours d'eau
-  Espace urbanisé
-  Marais





## ORIENTATION 8 : INTÉGRER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DANS LES PRATIQUES DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

## ORIENTATION 9 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES LOCALES RENOUVELABLES

### PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Répondre aux préoccupations environnementales (économie d'énergie, gestion de l'eau et des déchets, éco-conception et éco-matériaux\*...) (Mesures 19 et 33)
- Favoriser le développement des énergies renouvelables\* locales (bois, éolien, solaire, méthanisation...) (Mesures 34, 35 et 36)

### INFORMATIONS

Face aux enjeux environnementaux et aux risques du réchauffement climatique, le Parc, comme d'autres collectivités couvrant le territoire de la communauté de communes, s'est engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat Énergie Territorial\* (validé en 2010 et reconnu à l'échelle nationale). Par la mise en œuvre de son programme d'actions, le Parc a l'ambition de contribuer à **diviser par 4 les émissions de Gaz à Effet de Serre d'ici 2050**, par rapport aux émissions de 1990. La réalisation de cet objectif permettra d'atteindre à l'échelle du Parc un niveau d'émission de 75 kteq CO2/an en 2050 (soit 25 kteq CO2/an à l'échelle de la partie CC Baie du Cotentin) contre 290 kteq CO2/an en 2005 (soit 95 kteq CO2/an à l'échelle de la partie CC Baie du Cotentin).

Sur un territoire rural et agricole comme celui de la CC Baie du Cotentin, **les principales actions pouvant être mises en œuvre pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre** sont les suivantes : faciliter les économies d'énergie dans l'habitat, limiter les déplacements en voiture, favoriser le développement des déplacements doux, développer l'utilisation des énergies renouvelables, limiter l'étalement urbain et favoriser les circuits courts.

**La partie CC Baie du Cotentin dispose de sources d'énergie renouvelables diversifiées.** L'éolien et, du fait du caractère bocager du territoire, **le bois** (issu principalement de l'entretien des haies) constituent les deux potentiels énergétiques renouvelables les plus importants localement. Un parc éolien fonctionne à Auvers et Méautis. Les études de zonage menées par le Parc en 2005/2006 avaient montré l'existence d'autres zones potentielles, comme à Ravenoville.

**Une chaudière industrielle à bois** est en service sur le territoire : Usine Mont blanc à Chef du Pont. On dénombre également plusieurs **chaudières à bois déchiqueté** chez des agriculteurs.

**Le biogaz** (issu des matières organiques fermentescibles) dispose aussi d'un potentiel intéressant. 2 projets collectifs ont été étudiés, mais sans suite pour l'instant. (Carentan, Picauville)

Le solaire photovoltaïque se développe, en particulier concernant les installations agricoles et de particuliers. Le Parc est très réservé quant aux installations solaires sur des terres agricoles. Les friches industrielles doivent être privilégiées.

Dans un objectif de gestion et de restauration du bocage, **plusieurs programmes de replantation ont été menés de 1997 à 2007** par le Parc (200 km de haies plantés/restaurés, 120 exploitations agricoles concernées). Depuis 2007, **20 Plans de Gestion du Bocage ont été élaborés** pour continuer de mettre en œuvre une gestion raisonnée et durable de la ressource en bois.

#### ÉTUDES ET PUBLICATIONS

##### Études

- Plan Climat Énergie Territorial du Parc (2010)
- Fiche Énergie-Climat PNR Marais du Cotentin et du Bessin (2006)\*

##### Publications

- Les essenc'ielles (2006)
- Développement raisonné de l'éolien (2006)

#### DONNÉES SIG

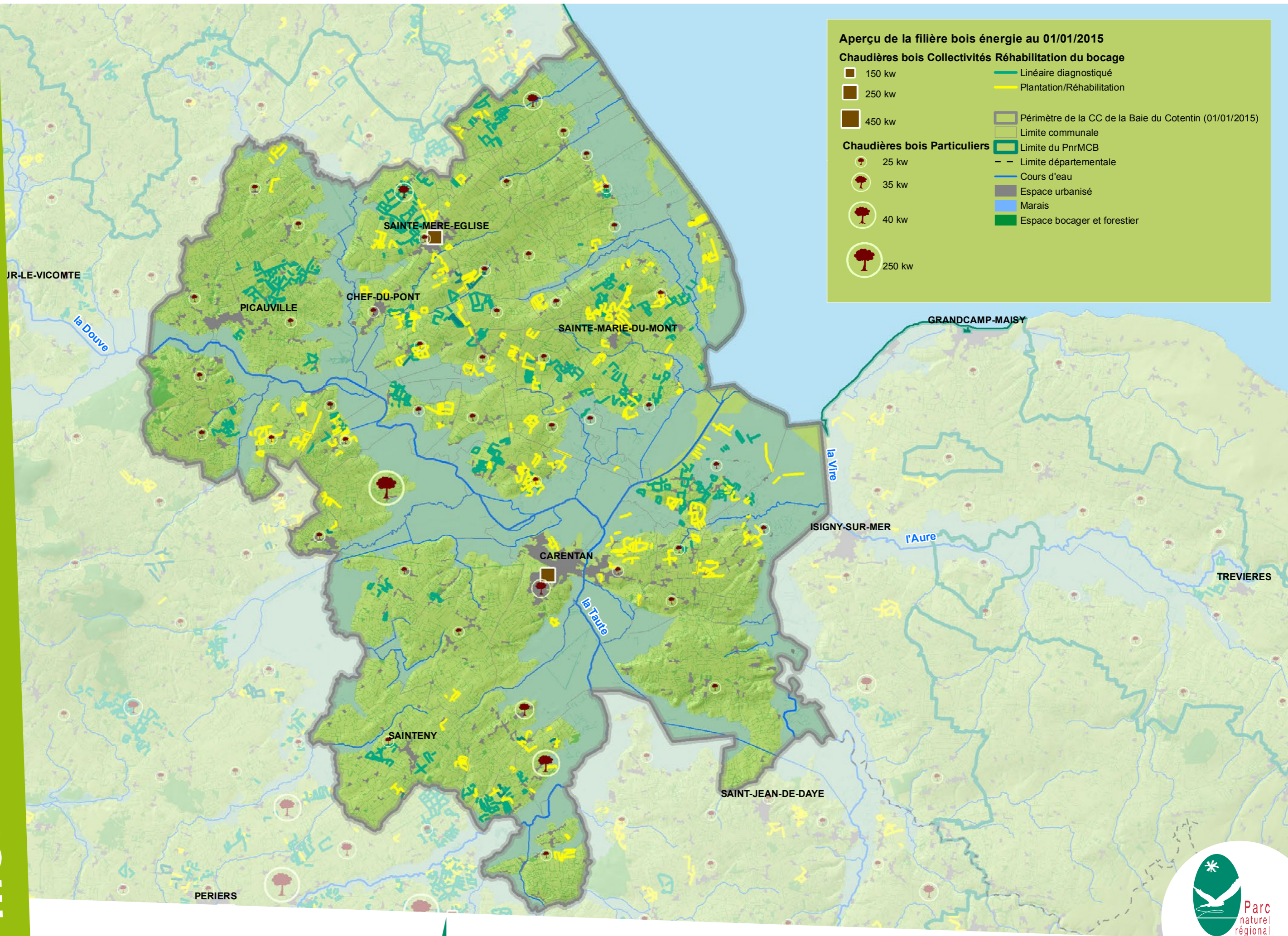
- Chaudières bois collectives
- Chaudières bois déchiqueté individuelles
- Haies

#### ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Le Parc accompagne, au plan technique, les CC dans l'élaboration des PCAET.
- Le Parc mobilise des moyens financiers et techniques, selon les opportunités, dans le cadre des appels à projet, par exemple : TEPCV (Territoire à Énergie Positive et pour la Croissance Verte) ; plantation de haies (MAE, politiques des départements...)
- Le Parc accompagne les bourgs structurants du territoire dans l'élaboration et la mise en œuvre de **Schémas de déplacements doux**.
- Le Parc apporte un premier conseil aux collectivités et aux acteurs du secteur tertiaire pour **l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments**.



# Filière Bois Énergie



**Aperçu de la filière bois énergie au 01/01/2015**

**Chaudières bois Collectivités**

- 150 kw
- 250 kw
- 450 kw

**Chaudières bois Particuliers**

- 25 kw
- 35 kw
- 40 kw
- 250 kw

**Réhabilitation du bocage**

- Linéaire diagnostiqué
- Plantation/Réhabilitation

**Autres symboles**

- Périmètre de la CC de la Baie du Cotentin (01/01/2015)
- Limite communale
- Limite du PnrMCB
- Limite départementale
- Cours d'eau
- Espace urbanisé
- Marais
- Espace bocager et forestier





## PLAN DE PARC

### PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Préserver ou restaurer les caractéristiques et les fonctionnalités écologiques des marais (*Plan de Parc*)
- Conserver le caractère ouvert des marais (*Mesures 3 et 14, Plan de Parc*)
- Maintenir les caractéristiques et les fonctionnalités des franges bocagères des marais\* (haies, ouvertures visuelles, sièges d'exploitation...) (*Mesures 14 et 19, Plan de Parc*)
- Maintenir les qualités paysagères et environnementales des bocages (*Mesures 14, 15 et 19, Plan de Parc*)
- Accompagner le développement le long de la RN 174 (*Mesures 14 et 19, Plan de Parc*)
- Préserver et valoriser les atouts écologiques et paysagers des espaces littoraux (*Mesures 5, 14 et 19, Plan de Parc*)

### INFORMATIONS

Sur le territoire de la communauté de communes, on retrouve **trois types de marais** : les marais arrière-littoraux (de Ravenoville à Sainte-Marie-du-Mont), les polders (secteur de la Baie des Veys) et les marais intérieurs (vallées de la Douve de la Taute et du Merderet). Ces marais font partie de ce qu'on appelle « Les marais du Cotentin et du Bessin ». Identifiés en ZNIEFF, au titre des directives oiseaux et habitats et de la convention RAMSAR, les marais du Cotentin et du Bessin constituent une des plus importantes zones humides de l'Ouest de la France et est reconnue mondialement pour sa biodiversité.

Les marais sur le territoire de la communauté de communes, et en particulier les marais des basses vallées de la Douve et de la Taute ainsi que la Réserve naturelle du Domaine de Beauguillot, présentent **une haute valeur écologique**, en raison de l'avifaune migratrice qui y séjourne et de la diversité des communautés végétales. La plupart des marais du territoire possède **un caractère ouvert affirmé**. Le maintien des caractéristiques paysagères et environnementales des marais est étroitement lié au maintien des pratiques agricoles extensives (fauche, pâturage...) dans ces espaces.

Les **franges bocagères des marais** (espaces d'une extrême sensibilité) **sont d'une grande diversité sur le territoire** :

- Majoritairement nettes dans le couloir de la Douve : coteaux assez pentus, bocage relativement dense en bordure de marais
- Majoritairement floues dans la vallée du Merderet : coteaux aux pentes très douces, quelques secteurs de marais embocagés
- Nettes dans les marais de Carentan (Angoville-au-Plain, Vierville) et à quelques endroits dans la vallée de la Taute : haies ou petits boisements très présents en limite des marais

**Deux types de bocage, bien distincts, sont présents sur le territoire** de la communauté de communes :

- Le bocage aéré du Plain : bocage à grandes mailles, avec une proportion relativement importante de cultures, ayant particulièrement souffert de l'épidémie de graphiose de l'Orme dans les années 80. Essences dominantes : Orme et frêne.
- Le bocage vallonné du secteur de Picauville : bocage aux parcelles de tailles variées, avec une proportion à peu près équivalente de cultures et de prairies. Essences dominantes : Chêne et frêne.

**L'ouverture du nouvel axe RN 174, renforce l'attractivité du secteur**. Ce secteur de bocage en mutation est fragmenté par les infrastructures de transport et présente un habitat organisé sous forme de gros hameaux. Cet axe est porteur d'un développement économique et résidentiel qui doit se doter d'une vision globale et qualitative de son développement.

Des aménagements sont nécessaires pour rendre cette barrière physique plus perméable aux déplacements des espèces.

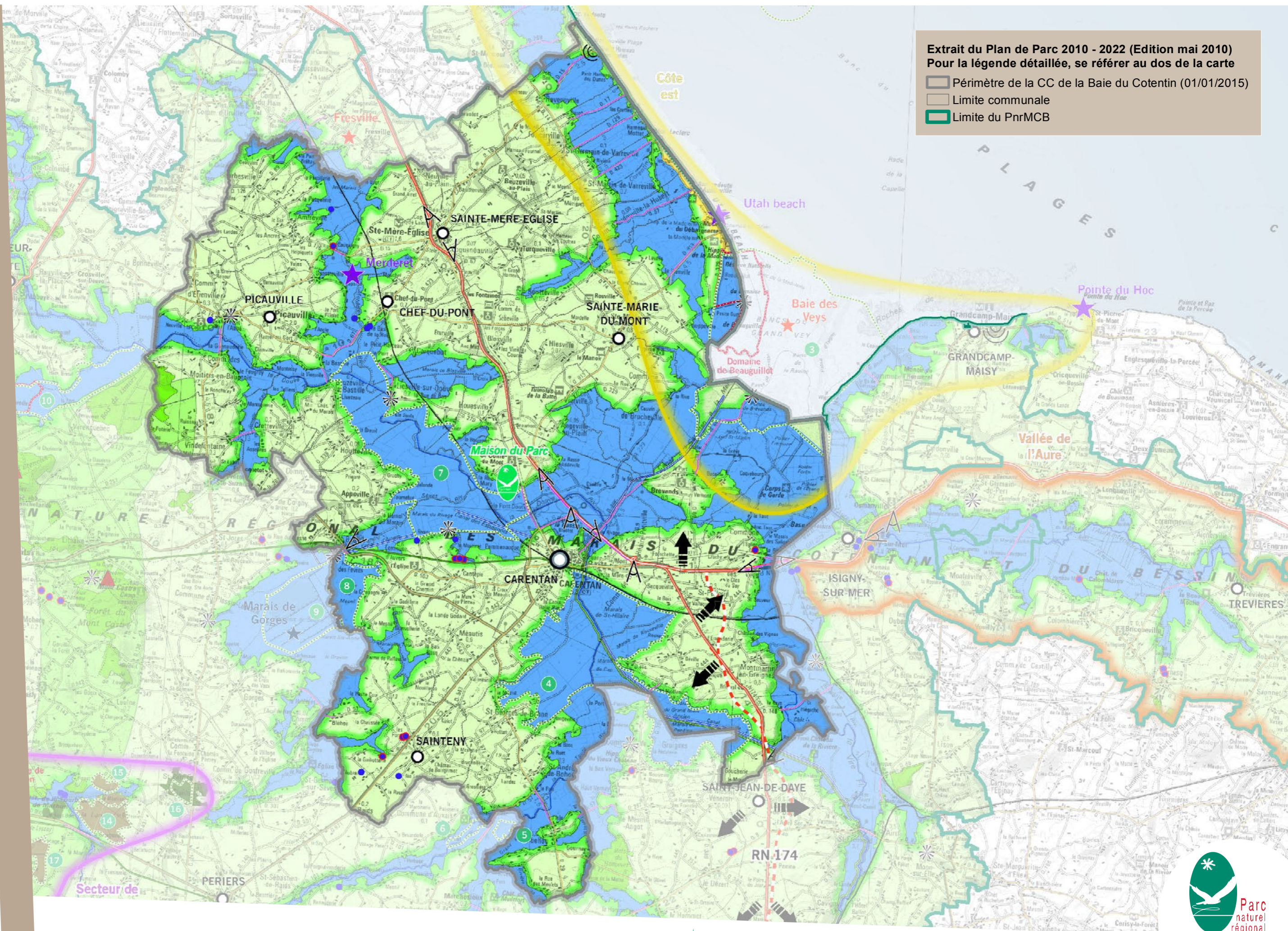
**Le littoral du territoire comporte deux sous-ensembles** :

- La Baie des Veys : zone de confluence des grandes vallées qui drainent le Parc et espace remarquable en terme de biodiversité.
- Les plages de la côte Est : bande dunaire très sensible (risque de submersion marine, biodiversité riche...) où se côtoient de nombreux usages (tourisme de mémoire, activités équestres, conchyliculture, habitats résidentiels...).

Comme l'ensemble des espaces littoraux du Parc, le littoral de la communauté de communes est exposé aux risques émergents liés au changement climatique (côte basse, mauvais état de certains ouvrages de défense contre la mer...).



# Extrait du Plan de Parc



Extrait du Plan de Parc 2010 - 2022 (Edition mai 2010)  
 Pour la légende détaillée, se référer au dos de la carte

- Périmètre de la CC de la Baie du Cotentin (01/01/2015)
- Limite communale
- Limite du PnrMCB





Espaces à forts intérêts écologiques et paysagers			
	<b>ZIEM :</b> Zone d'Intérêt Ecologique Majeur	Pôles de biodiversité exceptionnels, coeurs de nature, au sein des zones classées (Natura 2000, Ramsar, ...). ~ Accompagner la mise en oeuvre de plans des gestion et/ou de mesures réglementaires de protection.	p. 114
	<b>Marais</b>	Zones humides présentant une biodiversité extrêmement riche et un paysage ouvert. ~ Maintenir et conforter les pratiques agricoles, concilier les différents usages et assurer une gestion optimale des niveaux d'eau, ...	p. 116
	<b>Monts</b>	Uniques points culminants, visibles de loin et offrant des vues sur le Parc. ~ Restaurer l'ouverture des monts non boisés et mettre en oeuvre des pratiques sylvicoles durables sur les monts boisés.	p. 117
	<b>Landes ouvertes</b>	Mosaïques de milieux ouverts et fermés, riches en biodiversité et aux ambiances particulières.	p. 118
	<b>Landes boisées</b>	~ Maintenir des pratiques d'entretien dans les zones ouvertes, restaurer les secteurs enrichis et développer des pratiques sylvicoles durables pour les parties boisées.	
Espaces à intérêts écologiques et paysagers			
	<b>Franges bocagères des marais</b>	Transition entre deux milieux : les marais et le bocage, ces zones sont perceptibles et offrent des vues remarquables sur les marais. ~ Maîtriser le développement de l'urbanisation et des aménagements, favoriser le maintien des exploitations agricoles et de la trame bocagère.	p. 119
	<b>Bocages</b>	Zone présentant d'importants maillages de haies, constituant une forêt linéaire et des corridors écologiques. ~ Maintenir une trame bocagère, restaurer la qualité des haies et les valoriser dans une filière énergétique.	p. 122
Continuités écologiques			
	<b>Ensemble de massifs boisés</b>	Zones dans lesquelles les structures végétales continues (réseaux de fossés et de haies, ensembles de prairies et de boisements) permettent aux espèces d'évoluer.	p. 122
	<b>Marais</b>	~ Intégrer le maintien de ces éléments structurants dans les aménagements, dans les projets d'urbanisme et dans les pratiques d'entretien de l'espace.	
Zones de prélèvement d'eau			
	<b>Captages d'eau souterraine</b>	Zones identifiées comme prioritaires pour l'alimentation en eau potable dans un territoire où la ressource en eau est reconnue d'intérêt majeur à l'échelle régionale.	p. 123
	<b>BAC prioritaires</b>	~ Conduire des actions favorables au maintien de la ressource en eau et de sa qualité, prenant en compte les interactions entre la zone humide et les eaux souterraines.	
Impulser et Accompagner un éco-développement			
<i>Sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans les zones à enjeux spécifiques</i>			
Zones de développement touristique et résidentiel			
	<b>Littoraux</b>	Zones où les milieux naturels de grandes richesses sont imbriqués, attractives pour le développement touristique et l'habitat résidentiel (🏠). ~ Maîtriser et accompagner le développement urbain, notamment dans les secteurs les plus convoités, en intégrant les enjeux environnementaux et paysagers, et à long termes, les changements climatiques. ~ Mettre en valeur les milieux naturels et les paysages dans les aménagements.	p. 124
Zone de développement économique et urbain dans un espace contraint			
	<b>Secteur de Lessay</b>	Zone de développement économique et urbain (➡) entourée d'espaces à fortes valeurs écologiques et paysagères. ~ Intégrer les préoccupations de corridors écologiques et de qualité environnementale dans les projets.	p. 126
Zone de forte homogénéité et qualité architecturale			
	<b>Communes de la Vallée de l'Aure</b>	Communes ou parties de communes où la qualité des ensembles architecturaux est particulièrement intéressante, encore peu touchées par le développement urbain. ~ Intégrer des recommandations architecturales et de formes urbaines adaptées aux caractéristiques de ce secteur dans les projets d'extension du bâti.	p. 127
Zone de fort potentiel de développement urbain et économique futur			
	<b>Nouvel axe RN 174</b>	Zone où l'ouverture de cet axe va générer un développement nouveau, une barrière écologique et un impact paysager. ~ Mettre en oeuvre des projets d'aménagements cohérents, prenant en compte les sensibilités et les qualités environnementales et paysagères.	p. 127
Aménager et Découvrir			
	<b>Cônes de vue</b>	Le long des routes, ils offrent la possibilité de découvrir les paysages du Parc.	p. 128
	<b>Points de vue aménagés</b>	Aménagés par le Parc, ces points de vue offrent des panoramas de qualité sur les paysages du territoire.	p. 128
	<b>Traversées de marais</b>	Elles apportent aux utilisateurs de ces routes un cadre privilégié de découverte des paysages de marais.	p. 129
	<b>Voies vertes</b>	Réservées à la circulation non motorisée, elles rendent l'offre de randonnée du Parc dense et de qualité.	p. 129
	<b>Périmètre d'étude 2008 du Parc naturel régional (154 communes)</b> (Périmètre définitif : 150 communes adhérentes)		
	<b>Pôle d'emploi de l'espace rural</b>		<b>Maison du Parc</b>
	<b>Bourg structurant</b>		<b>Dune</b>
	<b>Influence des pôles urbains voisins</b>		<b>Massif boisé</b>
	<b>Voie SNCF</b>		<b>Réserve Naturelle Nationale</b>
	<b>Route principale</b>		<b>Carrière de tourbe en voie de réhabilitation (plan d'eau)</b>
	<b>Route secondaire</b>		<b>Site particulier pour leurs caractéristiques géomorphologiques...</b>
	<b>RN 174 en construction</b>		<b>Site remarquable pour leur patrimoine naturel, paysager et historique : Opération Grand Site « Normandie 44 »</b>
	<b>Canal</b>		
	<b>Cours d'eau</b>		

## ANNEXES

**Glossaire**

**Bibliographie**

**Documents disponibles sur le serveur FTP**

**Données SIG disponibles sur le serveur FTP**

## GLOSSAIRE

### Agenda 21

Document pratique et opérationnel, programme concret d'actions, destiné à renforcer la prise en compte du développement durable sur un territoire. Il doit traduire une volonté politique et être élaboré avec les acteurs locaux.

### Bauge

Technique de mise en œuvre de la terre crue. Elle consiste en un mélange de terre, de fibres et d'eau appareillé sans coffrage par levées successives.

### Biodiversité

Diversité naturelle des organismes vivants (écosystèmes, espèces, gènes...)

### Chaume

Mode de couverture utilisant des fibres végétales (pailles de blé, tiges de roseaux...).

### Cône de vue

Espace visible depuis un point donné.

### Continuité écologique

Ensemble de milieux aquatiques ou terrestres qui relient entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces. Ils sont constitués des réservoirs de biodiversité (espaces de biodiversité\* remarquable, dans lesquels les espèces trouvent les conditions favorables pour réaliser tout ou partie de leur cycle de vie) et des corridors écologiques (axes de communication biologiques entre les réservoirs de biodiversité\*).

### Eco-construction

Création, restauration, rénovation ou réhabilitation d'un bâtiment en lui permettant de respecter au mieux l'environnement tout au long de son cycle de vie (depuis son édification jusqu'à sa démolition).

### Eco-matériau

Matériau de construction qui répond aux critères techniques habituellement exigés des matériaux de construction, mais aussi à des critères socio-environnementaux, tout au long de son cycle de vie.

### Energies renouvelables

Énergies produites par différents processus naturels (rayonnement solaire, vent, bois...) et se renouvelant assez rapidement pour être considérées comme inépuisables à l'échelle de temps humaine.

### Franges bocagères des marais

Espace de transition entre le bas pays (marais) et le haut pays (bocage).

### Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Projet de développement durable qui vise à lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et à adapter le territoire aux effets inéluctables de ce changement climatique.

### Sites Natura 2000

Sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

### Traversées de marais

Routes franchissant les marais.

### Unités paysagères

Portion de territoire présentant des caractères de paysage homogènes.

### Zones d'Intérêt Écologique Majeur

Pôles de biodiversité\* exceptionnels identifiés par le Parc.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, *Charte 2010-2022*, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Les Veys, 2010.

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, *Atlas cartographique*, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Les Veys, 2007.

CERESA, *Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Les Veys, 2012.

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, *Plan Climat Énergie Territorial du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Les Veys, 2010.

### Sites internet

[www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

[www.parc-cotentin-bessin.fr](http://www.parc-cotentin-bessin.fr)

[www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr)

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

[www.environnement-sante-manche.org](http://www.environnement-sante-manche.org)

[www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)

## DOCUMENTS DISPONIBLES SUR LE SERVEUR FTP

### Charte du Parc

- Charte 2010-2022, PnrMCB (2010)
- Plan de Parc – Charte 2010-2022, PnrMCB (2010)
- Charte 2010-2022 surlignée, PnrMCB (2012)
- Atlas cartographique, PnrMCB (2007)

### Biodiversité

- Document d'objectifs du Site Natura 2000\* Directive Habitats « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys », PnrMCB (2010)
- Annexes scientifiques du Site Natura 2000\* Directive Habitats « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys », PnrMCB (2010)
- Document d'objectifs du Site Natura 2000\* Directive Oiseaux « Basses vallées du Cotentin – Baie des Veys », PnrMCB (2010)
- Annexes scientifiques du Site Natura 2000\* Directive Oiseaux « Basses vallées du Cotentin – Baie des Veys », PnrMCB (2010)
- Atlas cartographique des Sites Natura 2000\* Directives Habitats et Oiseaux « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » PnrMCB (2010)
- Synthèse des résultats des 24h de la biodiversité à Géfosse-Fontenay, PnrMCB (2012)
- Notice explicative et d'utilisation de l'occupation du sol orientée TVB, PnrMCB (2014)

### Paysage

- Parties 1 et 2 du Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2012)
- Partie 3 du Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2012)
- Partie 4 du Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2012)
- Fiche paysagère du cône de vue « Vallée de la Vire », PnrMCB (2013)
- Fiche paysagère du point de vue « Saint-Lambert », PnrMCB (2013)

### Tourisme

- Site de découverte : Saint-Lambert (2005)
- Sentiers d'interprétation : Les Marais de l'Aure (2006), Les Marais de l'Elle (2005)
- Circuits marais blanc : Vallée de la Vire (2014), Vallée de l'Aure (2012)
- Plans communaux : Aignerville (2006), Ecrammeville (2012), Géfosse-Fontenay (2014), La Cambe (2009), Lison (2006), Rubercy (2006), Saon (2009), Saonnet (2009) et Trévières (2012)

### Énergie-Climat

- Plan Climat Énergie Territorial\* du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2010)
- Synthèse du Plan Climat Énergie Territorial\* du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2010)
- Programme d'actions du Plan Climat Énergie Territorial\* du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2010)
- Production d'énergies renouvelables\* et efficacité énergétique sur le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Observatoire Bas-Normand de l'Énergie et du Climat (2012)
- Fiche Énergie-Climat PNR Marais du Cotentin et du Bessin, Explicit (2006)

## DONNÉES SIG DISPONIBLES SUR LE SERVEUR FTP

Informations valables pour toutes les données :

- Système de coordonnées projetées : RGF93\_Lambert93
- Format : SHAPE
- Modalité de mise à disposition des données : signature et respect de l'acte d'engagement «Conditions d'utilisation d'un répertoire numérique de données géographiques extrait du Système d'Information Géographique du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin»

### Données de cadrage

Information valable pour les données de cadrage :

- Toutes les données ne sont pas disponibles sur le serveur FTP du Parc, mais elles peuvent être fournies sur simple demande au Parc.

Nom de la donnée	Auteur/propriétaire	Territoires/Années
SCAN 25® topographique	IGN/IGN	Calvados et Manche (2000, 2003, 2009)
SCAN 100®	IGN/IGN	Calvados et Manche (2000, 2007)
BD TOPO®	IGN/IGN	Calvados et Manche (2006, 2014)
BD CARTO®	IGN/IGN	Calvados et Manche (2002)
BD ORTHO®	IGN/IGN	Calvados (2005, 2009, 2012), Manche (2007, 2010)
BD ORTHO® Historique	IGN/IGN	Manche (1947), Calvados (1947)
BD CARTHAGE®	IGN/IGN	Calvados et Manche (2005, 2011)
BD FORET®	IGN/IGN	V1, V2
CG Ortho®	CG 14 et 50/CG 14 et 50	Calvados (2001, 2006), Manche (2002, 2007)
BD CORINE Land Cover®	IFEN/IFEN	Calvados et Manche (1990, 2000, 2006)
Tache Urbaine	DREAL BN/DREAL BN	Basse-Normandie (2002)
Zones Humides	DREAL BN/DREAL BN	Basse-Normandie (Mise à jour continue)

### Données thématiques

Informations valables pour toutes les données thématiques :

- Champs de base : superficie, périmètre, coordonnées du centroïde en X, Y en Lambert93
- Type de données : les données thématiques sont des données d'études. Elles ne peuvent être considérées comme exhaustives et doivent faire l'objet de vérifications avant d'être utilisées.

Nom de la donnée (Nom du fichier)	Auteur/Propriétaire	Territoire/Année	Description sommaire	Principaux champs
Zones d'intérêt Écologique Majeur (ziem_08)	PnrMCB/ PnrMCB	PnrMCB/ 2008	Périmètres des Zones d'Intérêt Écologique Majeur identifiées dans la Charte 2010-2022 du Parc	Numéro, Nom
Nids de cigognes (cigogne_nouv_10_temp)	PnrMCB/ PnrMCB	PnrMCB/ 2009	Nids de cigognes blanches inventoriés dans le cadre du suivi annuel des populations	Commune, Lieu dit, support de nid
Colonies de chauves-souris (chiro_batiment_temp)	PnrMCB/ PnrMCB	PnrMCB/ 2008	Colonies de chauve-souris inventoriées dans les bâtiments publics dans le cadre de plusieurs stages	

<b>Nom de la donnée (Nom du fichier)</b>	<b>Auteur/ Propriétaire</b>	<b>Territoire/ Année</b>	<b>Description sommaire</b>	<b>Principaux champs</b>
Occupation du sol orientée TVB (occupation_sol_TVb)	PnrMCB/ PnrMCB	PnrMCB/ 2014	Occupation du sol obtenue par un croisement de nombreuses données de référence avec comme unité de base la parcelle (BD Topo, Corine Land Cover, Registre Parcellaire Graphique...)	Libellé, Source
Sous-trames (ST_land, ST_humide, ST_ouverte)	PnrMCB/ PnrMCB	PnrMCB/ 2014	Espaces constitués par un même type de milieu issus de l'occupation du sol orientée TVB	Libellé, Source
Éléments fragmentants (elemfrag)	PnrMCB/ PnrMCB	PnrMCB/ 2014	Éléments ayant un effet « barrière » sur le déplacement des espèces	Nature, Sens
Bocage (densite_haie, densite_prairie, connectivite_haie...)	PnrMCB/ PnrMCB	PnrMCB/ 2014	Analyses du bocage selon plusieurs critères (densité de haies, densité de prairies, connectivité des haies...)	Données RASTER
Ouvrages hydrauliques (ouvrage_hydr_09)	PnrMCB/ PnrMCB	PnrMCB/ 2009	Ouvrages hydrauliques inventoriés dans le cadre de différentes études	Commune, Gestionnaire, Nom, Type, Propriétaire
Unités paysagères et sous-unités paysagères (up_ceresa_mcb)	CERESA/ PnrMCB	PnrMCB/ 2011	Périmètres des sous-unités paysagères identifiées dans le document de référence sur les paysages du Parc	Numéro, Nom unité, Nom sous-unité
Vergers (BD_par-	PnrMCB/ PnrMCB	PnrMCB/ 2014	Inventaire, par photo-interprétation des orthophotos 1947, 2000 et 2010, des parcelles (selon cadastre de 2009) comprenant un verger (6 arbres plantés et alignés	Présence 1947, 2000 et 2010
Patrimoine bâti en bauge (en construction)	PnrMCB/ PnrMCB	PnrMCB/ 2009	Édifices en bauge étudiés lors de l'inventaire thématique "bauge" mené entre 2004 et 2009 sur le Parc des Marais	En construction
Offre Parc (poi_touristique_10)	PnrMCB/ PnrMCB	PnrMCB/ 2012	Points d'intérêt touristiques (sites de découverte, sentiers d'interprétation, points de vue...) aménagés avec l'aide du Parc et valorisés par le Parc dans sa carte de visite 2014-2015	Commune, Nom, Type
Sentiers d'interprétation (pnrmcb_sentier_d'interpretation_2013)	PnrMCB/ PnrMCB	PnrMCB/ 2013	Itinéraires des sentiers d'interprétation situés sur le territoire du Parc	Commune, Nom, Typologie
Tourisme (bd_tourisme_2014)	PnrMCB/ PnrMCB	PnrMCB/ 2014	Lieux pratiques pour séjourner sur le Parc (restaurants, location de voiture, gîtes et meublés, musées...) valorisés par le Parc sur son site internet	Commune, Nom, Type (Edition)
Circuits topoguide du Parc (topo15_plusbelle)	PnrMCB/	PnrMCB/ 2014	Circuits de randonnée répertoriés dans le nouveau topoguide du Parc « Les plus belles balades des Marais du Cotentin et du Bessin »	Nom, localité, Durée, Distance
Chaudières bois collectives (chaudiere_bois_collective)	PnrMCB	PnrMCB/ 2013	Chaudières bois collectives et industrielles (copeaux, granulés, bûches) en service ou en projet sur le territoire du Parc	Commune, Puissance, Système, Année de création
Chaudières bois déchiqueté individuelles (chaudiere_bois_dech_individuelle)	PnrMCB/Pnr-MCB	PnrMCB/ 2013	Chaudières bois déchiqueté individuelles (agriculteurs ou particuliers) en service	Commune, Puissance, Système
Haies (PNRMCB_BD_BO-CAGE)	PnrMCB/Pnr-MCB	PnrMCB/ 2014	Haies inventoriées et caractérisées par photo-interprétation des orthophotos 1947, 2000 et 2010	Type, Présence 1947, 2000 et 2010